

Rapport de gestion

du conseil d'administration de la SGAM Matmut

2022

Information rectificative

Le 25 mai dernier, le Groupe Matmut a annoncé qu'il quittait l'alliance de la NZIA, qu'il avait rejointe en novembre 2021.


Cette décision ne remet pas en cause son engagement à poursuivre sa lutte contre le réchauffement climatique. Il poursuivra sa démarche volontariste en prenant pleinement en compte les enjeux environnementaux. Le Groupe Matmut tient à saluer l'initiative de la NZIA. Cette expérience, qu'il est fier d'avoir eue, lui a permis de faire progresser ses réflexions sur le sujet essentiel de la transition écologique et du chemin à emprunter en direction d'une économie décarbonée.


Certaines informations du présent rapport ont été rédigées antérieurement à cette décision et ne correspondent donc plus à l'actualité du groupe.

matmut 

Rapport de gestion

du conseil d'administration de la SGAM Matmut présenté
à l'assemblée générale du 10 juin 2023 sur les opérations
effectuées en 2022 et sur les résultats de l'exercice


Nous vous présentons l'activité de la SGAM Matmut au cours de l'exercice clos
le 31 décembre 2022, ses résultats et perspectives d'avenir, et soumettons
à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous
les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à
votre disposition dans les délais impartis. 



Sommaire

Rapport de gestion

1•	La SGAM Matmut en 2022	8
2•	Situation et activité des entreprises affiliées de la SGAM Matmut au cours de l'exercice écoulé	8
	2-1 - Matmut et ses filiales	8
	2-2 - Matmut Mutualité	11
	2-3 - Mutuelle Ociane Matmut	13
	2-4 - Mutlog et Mutlog Garanties	14
	2-5 - AMF	15
3•	Comptes sociaux de la SGAM Matmut	16
4•	Comptes combinés de la SGAM Matmut	16
5•	Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice	16
6•	Évolution prévisible de la SGAM Matmut et perspectives d'avenir	16
7•	Responsabilité sociétale de l'entreprise	17
	7-1 - Informations non financières	17
	7-2 - Transition énergétique et climatique	17

Annexes

Comptes sociaux de l'exercice	21
Comptes combinés de l'exercice	41
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	83
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés	89
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	97
Détail des contributions aux fonds propres 2022 par société	100
Informations sur les délais de paiements des fournisseurs et des clients	101
La déclaration de performance extra-financière étant relativement dense, elle est jointe de manière concomitante au présent rapport	





Rapport de gestion

1 • LA SGAM MATMUT EN 2022

Après un résultat financier exceptionnel en 2021, l'année 2022 a été plus difficile en raison d'un certain nombre d'éléments défavorables. D'une part, l'inflation, qui impacte les coûts de la réparation et la charge des sinistres, et d'autre part, la survenance d'événements climatiques à la fois nombreux et violents. Par ailleurs, le contexte macroéconomique et géopolitique ambiant a également conduit à la baisse des marchés financiers avec en particulier une très forte hausse des taux d'intérêt, ce qui a pénalisé les placements du Groupe Matmut. La combinaison de ces éléments conjoncturels et structurels a bien évidemment impacté le résultat net du Groupe en 2022.

Pour sa part, le Groupe Matmut a poursuivi les travaux d'incarnation de sa Raison d'être, formalisée en 2021 à l'issue d'un large travail de consultation de l'ensemble de ses parties prenantes. Il a notamment dévoilé sa nouvelle identité visuelle, fruit d'un travail collectif initié il y a deux ans. Sans rupture, les nouveaux éléments graphiques s'inscrivent dans la continuité des précédents. L'accessibilité, l'inclusivité, la diversité, dans le respect des nouveaux usages, notamment digitaux, traduisent l'idée d'un mutualisme en mouvement. Le Groupe Matmut se veut désormais un groupe complet d'assurance, à « 360° ».

Sur le plan environnemental, dans le cadre d'un plan de déploiement progressif, les enseignes actuelles des 474 agences seront remplacées par des enseignes sans éclairage ni rétro éclairage. Cette initiative est une des différentes mesures prises par le Groupe Matmut dans son plan de sobriété énergétique afin de s'inscrire dans l'effort national.

Dans ce contexte économique difficile, le Groupe Matmut n'a cessé de faire preuve de résilience et ce depuis la crise COVID, poursuivant ses engagements, poursuivant sa volonté d'œuvrer pour le bien commun. L'engagement de tous ses collaborateurs a permis le maintien du développement du Groupe, témoignant de la pertinence et de la modernité du modèle mutualiste face aux enjeux actuels.

Les portefeuilles de sociétaires-adhérents et de contrats de la SGAM Matmut se sont étoffés de près de 60 000 assurés (+ 1.4%) et d'un peu plus de 110 000 contrats (+ 1.4%) soit, à fin 2022, plus de 7.8 millions de contrats détenus par plus de 4.1 millions d'assurés.

Les cotisations acquises brutes de réassurance sont en progression de 3.1 % à 2 479 millions € contre 2 404 millions € en 2021.

Enfin, on retiendra les travaux de rapprochement de la Mgéfi avec la SGAM Matmut avec une adhésion effective depuis le 1^{er} janvier 2023. La Mgéfi est une mutuelle spécialiste de la Fonction publique, ancrée au cœur du monde de l'Economie et des Finances. Sa mission est de protéger la santé de ses adhérents tout au long de leur vie, mais aussi de leur proposer une couverture en prévoyance qui soit bien adaptée à leurs besoins. Près de 335 000 personnes, actifs et retraités, sont ainsi protégées par la Mgéfi pour leur complémentaire santé et leur prévoyance.

Les deux mutuelles partagent des valeurs communes de solidarité, d'équité et de proximité, mais aussi un même modèle mutualiste.

2 • SITUATION ET ACTIVITÉ DES ENTREPRISES AFFILIÉES DE LA SGAM MATMUT AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

2.1 – MATMUT ET SES FILIALES

ACTIVITÉ

Le portefeuille de sociétaires de la Matmut et de ses filiales affiche une évolution de 0.75 % soit, à fin 2022, près de 3,2 millions de sociétaires. En ce qui concerne le portefeuille de contrats, il évolue de 1.05 % soit, à fin 2022, plus de 7,1 millions de contrats d'assurance détenus.

Le développement des portefeuilles Auto et Habitation s'est ralenti sur l'année 2022. Le nombre de contrats habitation a progressé de 0.7 % (vs 1.5 % en 2021). Le nombre de contrats Auto a stagné : 0.03 % en 2022 (vs 2.1% en 2021). Cet état s'explique par une chute de 7.8 % du marché automobile en 2022, due notamment aux difficultés industrielles et logistiques mondiales de production mais aussi à la flambée du prix du pétrole.

Le portefeuille de contrats corporels (Multigaranties Accidents de la Vie et Familial Complémentaire) enregistre une augmentation moins forte que les deux dernières années mais néanmoins significative, à savoir 2.8 % (vs 3.7% en 2021).

Sur le marché des professionnels et des entreprises nous pouvons à nouveau nous réjouir de sa très bonne performance avec une hausse de 5.1 % du portefeuille (vs 4.9 % en 2021) et 192 000 contrats « Pro » - forfaitaires et à la carte - désormais détenus.

Enfin, Matmut Protection Juridique défend les droits de plus de 4 200 000 assurés, qu'ils soient sociétaires Matmut ou bénéficiaires de contrats collectifs, souscrits notamment par des mutuelles Santé et des opérateurs auprès des comités sociaux et économiques. Sur le marché des particuliers, après une nette augmentation de la fréquentation du service en 2021, l'activité d'assistance juridique a connu en 2022 un retour progressif à des niveaux comparables aux années précédentes. Sur le terrain de la gestion des litiges, l'année 2022 a été marquée par une sinistralité contenue. La dynamique de résolution amiable des litiges s'est quant à elle poursuivie et amplifiée, permettant à Matmut Protection Juridique de se situer dans la fourchette haute de la norme du marché. L'entité poursuit également son développement auprès des professionnels et des entreprises, avec une augmentation de 22.2 % du portefeuille des contrats de Protection Juridique à la carte en 2022.

RÉSULTATS SINISTRES

La reprise de la sinistralité constatée en 2021 en Auto et en Habitation se confirme sur 2022 avec une augmentation du nombre et du coût des sinistres, tant en Auto (+ 4.7 % de sinistres) qu'en Habitation (+ 2.7 % de sinistres).

Cette année a été marquée par la succession d'épisodes climatiques d'ampleur : tempêtes Eunice, Franklin, Diégo, grêles hors normes, tornades et méga incendies associés à des vagues de chaleur. D'une violence exceptionnelle, ces épisodes climatiques ont occasionné des dommages importants et entraîné l'ouverture de 77 900 dossiers, portant la proportion de sinistres d'origine climatique à plus de 11 % du total des sinistres à la Matmut en 2022 (6.5% en 2021).

En France, les dégâts causés par les catastrophes naturelles ont coûté 10 milliards d'euros dont 2 milliards sur le front de la sécheresse a annoncé France Assureurs. Un record depuis 1999 dû à l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes et à une augmentation de leur fréquence.

Les sinistres non climatiques sont également à la hausse avec une augmentation en Habitation des sinistres vols et incendies.

Cette forte sinistralité s'inscrit dans un contexte défavorable, avec notamment une inflation élevée. L'importante hausse des coûts moyens matériels se constate tant en Automobile (+ 8.7 %) qu'en Habitation (+ 22.1 %). Pour l'automobile, elle est notamment portée par l'augmentation des taux horaires de la main d'œuvre et du prix de vente des ingrédients de peinture et des pièces de rechange. Pour l'habitation, elle s'explique par la hausse des prix des matériaux qui impacte toutes les activités du bâtiment (électricité, couverture, plomberie, menuiserie...).

Si l'évolution des tarifs est rendue nécessaire, notamment du fait de l'explosion des coûts de la réparation automobile et de la multiplication d'événements climatiques majeurs, la Matmut annonce cependant faire un effort particulier, au-delà des engagements de la profession, avec plusieurs gestes supplémentaires :

- En faveur des automobilistes roulant en voiture électrique : pas d'augmentation des tarifs en 2023 pour les propriétaires de véhicules de ce type. La Matmut entend ainsi contribuer concrètement en faveur d'un parc automobile plus propre.
- En faveur des étudiants : le Groupe Matmut a gelé ses tarifs jusqu'à la fin de l'année 2023, pour son contrat Assurance Habitation Matmut Etudiants. Les étudiants sont en effet parmi les plus fragilisés par la crise sanitaire puis par l'inflation qui s'établit à un niveau inédit.
- Toujours en faveur des familles, 0% d'augmentation sur les contrats d'assurance scolaire pour 2023.

FAITS MARQUANTS 2022

L'année 2022 a notamment été marquée par le déploiement de la nouvelle identité visuelle du Groupe Matmut et de son nouveau logo. Le groupe a également réaffirmé son ambition d'accompagner ses sociétaires dans leur vie quotidienne et leurs projets, tout en confortant sa résilience et en développant son adaptabilité pour être en phase avec l'évolution de la société.

PLAN STRATÉGIQUE

En 2022, les chantiers engagés dans le cadre du plan stratégique Plus de Matmut ont continué à avancer à un rythme soutenu, en ligne avec la volonté affirmée par le Groupe de poursuivre sa transformation vers un « groupe complet d'assurance » tout en restant fidèle à ses valeurs et à son modèle mutualiste.

Ainsi, dans un contexte délicat sur les plans international, économique et climatique, les 3 piliers du plan stratégique ont permis de livrer de belles réalisations :

- Pilier 1 – Plus d'identité et de singularité : une nouvelle identité visuelle, révélée en octobre, permet d'ancrer le Groupe dans son époque avec notamment un nouveau logo, dynamique et inclusif rappelant l'ancrage historique de la Matmut dans les territoires. Cela s'accompagne également de la création d'une direction RSE pour mieux incarner la Raison d'être dans sa dimension sociétale.
- Pilier 2 – Plus de développement de l'activité et d'ouverture : la Matmut a poursuivi l'élargissement de sa gamme de produits à travers la refonte de son offre en épargne et le lancement des gammes Complice Vie et Retraite. En parallèle, l'année a été marquée par le rapprochement avec MGEFI, effectif au 1er janvier 2023.
- Pilier 3 – Plus d'évolution interne : vis-à-vis des collaborateurs tout d'abord, l'évolution des méthodes et environnements de travail et l'accompagnement des mobilités se poursuivent. La formalisation du pacte managérial a été un bel exemple de co-construction permettant d'afficher les postures et engagements réciproques. Au niveau du système d'information, la refonte et le changement de l'outil comptable permettent d'évoluer vers un modèle de pilotage et de gestion des achats plus dynamique supportant également la mise en place du Groupe TVA Matmut.

PARTENARIATS

Pour se donner les moyens de répondre à l'ensemble des besoins des particuliers et des professionnels et d'asseoir sa stratégie de groupe complet d'assurances, la Matmut a poursuivi ses efforts de consolidation de ses partenariats et s'est également ouvert à de nouvelles alliances.

Comme annoncé en introduction de ce rapport, l'année 2022 a vu se dérouler les travaux de rapprochement de la Mgéfi avec la SGAM Matmut avec une adhésion effective depuis le 1^{er} janvier 2023.

Par ailleurs, Cardif IARD poursuit sa progression avec un portefeuille qui atteint plus de 735 000 contrats, soit une

augmentation de 7% par rapport à 2021. Parmi ces derniers, on comptabilise plus de 668 000 contrats auto et habitation. L'année 2022 a vu le lancement de l'offre PRO avec 2 300 contrats en portefeuille au 31 décembre 2022.

Au niveau de la production, l'année 2022 restera le meilleur millésime avec la vente de plus de 146 000 contrats, niveau jamais atteint depuis la vente par BNPPARIBAS de contrats d'assurance IARD dans son réseau.

L'année 2023 devrait voir le lancement d'une offre MAV au sein du réseau bancaire de BNPPARIBAS.

Dans le cadre de l'enrichissement de sa gamme de solutions patrimoniales à destination de ses sociétaires, la Matmut a noué un partenariat avec Virage-Viager qui propose une solution inédite sur le marché du viager.

Enfin, après 3 années d'existence, Matmut & Co continue son développement autour de la pérennisation des différents partenariats de distribution conclus (WTW France – ex GRAS Savoye, Attijariwafa bank Europe, Saint-Pierre Assurances, SACAAP-SAA), de la commercialisation par la Matmut du produit de santé animale « Assur'4 Pattes » et en proposant une solution d'assurance pour des risques spécifiques ou qui se dégradent.

De nouveaux projets de partenariats sont actuellement à l'étude afin d'enrichir la distribution de ses contrats via de nouveaux canaux.

PRODUITS ET SERVICES

ÉPARGNE/RETRAITE

Le projet de la réforme de la retraite par répartition est un sujet d'actualité qui aujourd'hui pose de nombreuses questions concernant le niveau de vie futur des retraités. L'épargne devient donc une préoccupation pour les Français. La gamme Complice avec les solutions Complice Vie et Complice Retraite (PERIN) a été déployée sur l'année 2022 sur l'ensemble des Conseillers en agences Matmut et des Conseillers pros.

La Matmut met ainsi à disposition de ses sociétaires une offre complète intégrant un volet épargne et une offre de services optimisant la préparation et l'entrée en retraite.

PRÉVOYANCE

Le contrat Capital Prévoyance Matmut a été remplacé par le contrat Complice Prévoyance Matmut. Ce contrat, outre une garantie décès déjà présente sur le contrat Capital Prévoyance Matmut, intègre en plus la garantie perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Le capital maximum a été porté, sans sélection médicale supplémentaire, de 150 000 à 200 000 €, et peut être dorénavant choisi à l'euro prêt afin de s'adapter aux besoins des sociétaires.

Enfin, une option pour augmenter de 20 % le capital en cas d'évènement de la vie (naissance ou adoption, mariage ou pacs) est incluse dans le contrat.

LANCEMENT DE RÉVOLUTION VIAGER

Révolution Viager est une solution innovante de Viager immobilier. Ce dispositif de Viager Mutualisé s'affranchit des a priori du viager classique (rente aléatoire...) et s'ac-

compagne du versement en 1 fois d'un capital correspondant à la valeur d'usage du bien qui repose sur 3 facteurs : l'estimation d'un loyer si le bien était loué, l'espérance de vie du vendeur retraité et des frais de gestion liés à l'opération. Le vendeur peut ainsi continuer de bénéficier de son domicile jusqu'à la fin de ses jours. Cette solution permet aux sociétaires retraités d'optimiser, s'ils le souhaitent, 4 sujets essentiels : percevoir un complément de retraite via un capital, financer son indépendance et son maintien à domicile, profiter de la vie et effectuer des donations, anticiper la transmission de son patrimoine.

AUTO 4D : ÉVOLUTION DE LA GARANTIE DU CONDUCTEUR

Jusqu'à présent, la garantie du conducteur du contrat Auto 4D se composait de 3 niveaux : un en inclusion, quelle que soit la formule souscrite, et 2 autres en option. Afin de renforcer la protection des assurés et de simplifier la montée en gamme, le niveau 2 a été intégré dans le socle du contrat et inclus dans toutes les formules. Le niveau 3 renommé « Garantie du conducteur renforcée » reste seul optionnel. Son montant a été parallèlement revu à la baisse pour faciliter la montée en gamme.

UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

Complice de vies, la Matmut accompagne ses sociétaires au quotidien. De nouveaux services sont mis en ligne afin d'être toujours au plus près de leurs besoins. Pour en citer trois exemples :

- **Une plateforme de services pour les travaux habitation** : un site dédié permet aux sociétaires de réaliser une estimation pour des travaux à leur domicile en dehors de tout sinistre. Un réseau de plus de 1 200 professionnels agréés par IMA Services est à l'écoute des projets de travaux des sociétaires. Très simplement, il suffit de se connecter à la plateforme et de compléter un questionnaire sur la nature des travaux à réaliser pour obtenir une estimation en ligne.

- **Solution SecurClés** : grâce à l'application mobile spécialement conçue, il est possible de prendre sa clé en photo et d'obtenir un devis et d'en commander un double en quelques clics. SecurClés garantit une sécurité et une traçabilité inégalées (brevet déposé).

- **IMA DIRECT, le suivi du dossier d'assistance** : à l'instar de la mise à disposition fin 2019 du suivi de dossier d'assistance Automobile, le Groupe Matmut, en lien avec IMH, met à disposition de ses assurés, depuis la fin de l'année 2022, le suivi de dossier assistance Habitation. Le suivi en ligne utilise l'outil IMA DIRECT qui permet à l'assuré de suivre sur Smartphone, en autonomie et en temps réel, l'avancement de son dossier d'assistance Habitation.

INNOVATION

Le Groupe Matmut a initié depuis 2015 une politique d'investissements dans des startups lui permettant de com-

pléter son offre avec des partenaires et d'avoir une couverture totale du marché, mais aussi d'expérimenter et de démontrer la valeur d'usage de nouvelles solutions avant d'éventuelles internalisations. Il dispose déjà d'un portefeuille de 17 participations, via son véhicule d'investissement Matmut Innovation. Le Groupe Matmut noue de nombreuses relations métiers avec ces startups. Il est par ailleurs également partenaire du Swave, plateforme Fintech opérée par Paris&Co.

Le Groupe Matmut encourage l'innovation et soutient l'économie française. En rejoignant le programme Tibi et les investisseurs institutionnels déjà membres de cette alliance, il s'engage dans le financement des entreprises technologiques françaises, à hauteur de 90 millions d'euros sur les trois prochaines années. Il participe ainsi à l'émergence d'un mouvement structurel vers le capital-développement, segment crucial du capital-investissement, dont le but est de financer des entreprises technologiques avec des perspectives de croissance.

De plus, la Matmut étant un acteur historiquement proche des univers médicaux et de santé, elle s'engage, via l'initiative Tibi, à relever le défi du financement des startups Biotech, Medtech et Healthtech. Elle accompagne déjà le fonds Lauxera Growth I, leader en France sur le segment Healthtech.

Le Groupe Matmut est fier de cette démarche volontariste en faveur de l'économie française et plus particulièrement de la French Tech, car elle contribue à la pérennisation d'emplois et de richesses sur le territoire.

LABELS D'EXCELLENCE ET RÉCOMPENSES

La performance de l'offre de crédit a été une nouvelle fois saluée en 2022 par l'attribution du Label d'excellence décerné par les experts de la revue "Les Dossiers de l'Épargne".

Le Groupe Matmut est également fier de la récompense décernée pour les produits d'assurance vie français et de droit luxembourgeois qui ont chacun obtenu un Oscar de l'assurance vie, de la retraite et de la prévoyance. Ces 37èmes Oscars de l'Assurance vie étaient organisés par le magazine spécialisé « Gestion de fortune ».

Ces distinctions sont une belle satisfaction et illustrent les efforts du Groupe pour proposer la meilleure expérience sociétaire possible et faciliter le quotidien de ceux qui lui font confiance. Ils reflètent la qualité des produits développés avec nos partenaires.

Pour la troisième année consécutive, le Groupe Matmut figure au palmarès des 250 entreprises socialement responsables les mieux notées, selon la publication du Point, avec l'institut de sondage indépendant Statista.

Le Groupe Matmut est sur le podium des assureurs les plus responsables en France :

- 1^{er} mutualiste dans le classement
- et dans le top 20 des entreprises tous secteurs confondus sur le plan social.

PERSPECTIVES

Face à un contexte émotionnel fort, suite aux événements exceptionnels de cette année 2022, la Matmut a une nouvelle fois su montrer sa force, son savoir-faire, son engagement.

Si l'évolution des tarifs est rendue aujourd'hui nécessaire, la Matmut poursuit ses efforts pour préserver le plus possible le pouvoir d'achat de ses concitoyens, au-delà même des engagements de la profession.

Plus que jamais, le leadership des entreprises doit trouver les moyens de réconcilier performance économique et impact sociétal positif. Pour cela, la Matmut s'est dotée en janvier 2022 d'une nouvelle direction RSE qui a pour mission de mettre en place la stratégie Groupe en faveur du développement durable, d'articuler les nombreuses actions déjà engagées dans ce sens par la Matmut, d'en mettre en œuvre de nouvelles et de mesurer leurs effets. Au-delà de cette articulation des nombreux et anciens engagements du Groupe, la Direction de la RSE Matmut a aussi pour mission de mener les travaux d'incarnation de sa Raison d'être.

La nouvelle directive européenne CSRD qui entrera en vigueur en 2024, sur la période 2023, ainsi que l'adhésion du Groupe Matmut à la NZIA, vont renforcer les exigences de reporting sur la stratégie, les risques systémiques et de durabilité.

La Matmut poursuit et renforce sa stratégie de diversification de ses produits et services ainsi que la consolidation de ses alliances et partenariats pour devenir un groupe complet d'assurance. Cette diversification est aujourd'hui nécessaire pour préserver la qualité du modèle mutualiste, la pérennité de l'entreprise et son autonomie.

2.2 – MATMUT MUTUALITÉ

ACTIVITÉ

Lors de la souscription d'un contrat IARD, Vie ou Santé, les sociétaires peuvent adhérer au contrat mutualiste Matmut SMAC leur permettant de bénéficier d'une prestation « forfait invalidité grave » accordée par Matmut Mutualité Livre II et de garanties d'assistance et de protection juridique accordées par Matmut.

Ces garanties, souscrites par la quasi-totalité des sociétaires, viennent en complément des assurances de personnes, de biens et de responsabilité proposées par la Matmut.

Le contrat mutualiste Matmut SMAC accorde :

- Un « Forfait immédiat en cas de blessures graves suite à accident » lorsque le taux d'Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique (AIPP) est \geq à 30%.
Ce forfait s'élève à 20 000€ ; il est doublé dès lors que le taux d'AIPP dépasse les 65%.

- Un « Forfait immédiat en cas de décès suite à accident » de 1 500€.

Sur l'année 2022 :

- 22 dossiers « blessures » avec un taux AIPP compris entre 30% et 85% ont été ouverts ; à l'exception d'un dossier, toutes les blessures sont consécutives à des chutes intervenues à l'occasion d'activités de loisirs (vélo, cheval...) ou de bricolage (escabeau, échelle, échafaudage...).

- Sur les 139 dossiers « décès enregistrés », les causes accidentelles sont plus diverses, même si là encore, les chutes occupent le premier rang représentant la moitié des causes de mortalité suivies par les noyades.

Les garanties d'assistance à domicile prévues dans le contrat mutualiste permettent de surmonter des difficultés liées à une hospitalisation ou une immobilisation et de réorganiser la vie quotidienne par l'intervention d'une aide-ménagère, la prise en charge des enfants ou la garde des animaux, la livraison de médicaments ou encore une assistance psychologique en cas d'évènements traumatisants. En 2022, ce sont 3 127 prestations qui ont été délivrées.

En cas de déplacement, les prestations prévues garantissent une prise en charge du rapatriement lors d'un décès, d'une maladie, d'un accident ou plus simplement, une aide en cas de vol de papiers ou d'argent.

Une assistance aux accompagnants peut également être fournie (rapatriement, attente sur place) ainsi que des garanties complémentaires comme le rapatriement des bagages, des animaux de compagnie.

3 492 dossiers ont été ouverts en 2022.

Les garanties de protection sont mises en œuvre en cas de litige ou de différend opposant l'adhérent à un tiers dans le cadre de sa vie privée ou professionnelle, qu'il soit salarié ou fonctionnaire.

En 2022, la sinistralité reste contenue et elle est marquée par une dynamique de résolution amiable des litiges qui se poursuit et s'amplifie. Près de 16 000 dossiers ont été ouverts, la moitié concernent les litiges liés au droit du travail et au recours corporel suivi du droit de la famille et de la consommation.

En matière de prévention, Matmut Mutualité contribue à la mise en œuvre de la politique prévention du Groupe Matmut et se mobilise à travers des actions concrètes en matière de santé en coordonnant ses actions avec celles proposées par la Mutuelle Ociane Matmut. Deux types d'actions sont proposées : les premières, organisées et financées intégralement par ses soins et réservées exclusivement aux sociétaires, les secondes intervenant en relais des actions mises en œuvre par les Unions Régionales de la Mutualité française.

En 2022, près de 69 000 sociétaires ont été invités à des bilans auditifs et visuels en partenariat avec les enseignes « Ecouter Voir » et près de 24 000 sociétaires ont été conviés à des initiations aux gestes qui sauvent. L'accès aux soins étant une priorité, et parce qu'il est difficile d'avoir recours à certaines spécialités, Matmut Mutualité avait engagé, fin 2021, une réflexion en lien avec

des centres de santé du Livre III qui a abouti à plusieurs actions de prévention organisées au sein de centres de santé, et notamment la sensibilisation au dépistage du cancer du mélanome, des bilans de santé qui ont rencontré un franc succès. Près de 22 000 sociétaires ont été invités et de nouvelles dates seront proposées en 2023.

Matmut Mutualité inscrivait dans ses perspectives pour 2022, son ambition de mieux promouvoir ses actions santé sur le site internet de la Matmut et sur les réseaux sociaux. C'est chose faite avec la création d'un univers dédié au sein du web. Une page dédiée a été créée pour les particuliers, afin de mettre en valeur l'ensemble des actions mises en œuvre et d'apporter des conseils pratiques et des services de qualité. La possibilité de s'inscrire en ligne est offerte à tous pour les actions proposées en relais de la Mutualité française.

Par ailleurs, Matmut Mutualité a souhaité renouveler son opération de mécénat en faveur de l'association Handi'Chiens, dans le prolongement des prestations qu'elle accorde aux sociétaires victimes d'accidents corporels graves.

Cette association éduque et remet gratuitement des chiens d'assistance à des personnes en situation de handicap ou d'isolement, offrant ainsi un nouveau départ aux personnes les plus fragiles et favorisant leur autonomie au quotidien, grâce à leur compagnon à 4 pattes.

Depuis 2020, deux chiens ont déjà bénéficié du parrainage de Matmut Mutualité. En 2022, deux chiens supplémentaires ont été financés. Par ailleurs, l'opération « 1€ versé par la Matmut à l'association Handi'Chiens pour chaque contrat Santé animale Assur'4 pattes souscrit » se poursuit.

PERSPECTIVES

MGEFI rejoint en 2023 l'Union de représentation Matmut, désormais constituée de Matmut Mutualité, Mutuelle Ociane Matmut et MGEFI qui prend part à la vie du mouvement mutualiste, tant au niveau national que régional.

En 2023, Matmut Mutualité poursuivra la mise en œuvre de prestations corporelles du contrat mutualiste afin de permettre, à toujours plus de sociétaires, de bénéficier des garanties en cas d'accident invalidant et de continuer à disposer de prestations d'assistance et de protection juridique.

Matmut Mutualité poursuivra également ses efforts en matière de prévention en déployant des actions réservées exclusivement aux sociétaires tout en intervenant de manière complémentaire en relais des actions mises en œuvre par les Unions Régionales de la Mutualité française.

De nouvelles fonctionnalités seront développées sur la page web de la prévention santé dédiée aux particuliers avec la possibilité pour les sociétaires de s'inscrire en ligne afin de participer à des actions privatisées qui leur sont exclusivement réservées.

Enfin, Matmut Mutualité poursuivra ses démarches pour proposer de nouvelles actions de prévention en synergie avec les centres de santé de livre III.

2.3 – MUTUELLE OCIANE MATMUT

Avec plus de 855 000 bénéficiaires à fin décembre 2022, le portefeuille de la Mutuelle Ociane Matmut a progressé de 5.2 % en 2022. Cette croissance, dans la continuité de celles des années précédentes, démontre la réussite de l'intégration de la Mutuelle Ociane Matmut au sein de la SGAM Matmut.

En effet, tout au long de l'année 2022, l'activité commerciale dynamique a permis de soutenir le développement des adhésions de la gamme individuelle, mais également celle des segments TNS et Entreprise. Ce développement est à la fois le résultat :

- d'une progression des ventes sur l'ensemble des canaux de distribution (agences, internet et plateforme téléphonique) avec une augmentation globale des ventes de 11.5 %,

- et d'une maîtrise des radiations dans le contexte de la résiliation infra-annuelle, grâce à la mise en place de différentes actions de fidélisation et de rétention.

Le coût total des dépenses a progressé de 6.9 %, une augmentation plus faible que l'an passé (22.4 % en 2021) après une année 2020 où certaines dépenses de santé avaient été ralenties par l'épidémie COVID-19.

FAITS MARQUANTS 2022

Au-delà de l'activité commerciale soutenue, l'année 2022 a également été marquée par plusieurs événements importants :

- En 2022, la Mutuelle Ociane Matmut n'a pas augmenté les tarifs pour la plupart de ses adhérents. De même, au 1^{er} janvier 2023, les augmentations tarifaires appliquées par la mutuelle restent modérées sur le marché des particuliers, au regard des augmentations proposées par les concurrents.

- Assumant son rôle mutualiste, la mutuelle poursuit son engagement en faveur des adhérents, avec la reconduction du forfait solidaire de soutien psychologique. Elle propose également, depuis 2022 et sans surcoût de cotisation, un programme inédit « Théravitalia » de coaching santé pour accompagner les personnes souffrant du « Covid long ».

- L'innovation reste donc un facteur important de croissance : un exemple, l'offre de service a été complétée cette année par l'élargissement du paiement instantané à de nombreux remboursements, tels que les lentilles refusées, la contraception féminine ou encore le sevrage tabagique.

- Enfin, l'AFNOR a confirmé le maintien de la certification ISO 9001 et de la labélisation « Engagé RSE » pour l'ensemble des activités et des sites de la mutuelle. Il s'agit du label de référence pour évaluer la maturité des démarches RSE des organisations.

Parallèlement, l'environnement réglementaire est resté très présent. En effet, le projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2023 prévoit de nouveaux transferts de dépenses de l'assurance maladie obligatoire vers les complémentaires, à hauteur d'au moins 300 millions d'euros. Pour se tenir informée et être partie prenante dans les argumentaires et les décisions, la mutuelle participe activement à des groupes de travail en lien avec la Mutualité française.

De même, les obligations réglementaires sur le démarchage téléphonique se sont renforcées, contraignant toujours plus l'activité commerciale sur un marché déjà fortement concurrencé.

Enfin, les offres *Ociane Santé Pro* à destination des Travailleurs Non Salariés, *Ociane Santé Collective* et *Ociane Santé Flex* à destination des entreprises et de leurs salariés ont été analysées par des experts des contrats d'assurance du marché et se sont vues attribuer, une nouvelle fois, le Label d'Excellence des Dossiers de l'Épargne pour l'année 2022. Les garanties et tarifs de ces offres se placent parmi les meilleurs du marché et garantissent aux adhérents de la Mutuelle Ociane Matmut une couverture optimale et des remboursements de qualité.

Cette année 2022 a été l'occasion de poursuivre la mise à jour des offres santé entreprise suite à la publication de nouveaux accords et avenants « frais de santé » concernant les conventions collectives nationales. Les offres « organismes de formation », « commerces de détail non alimentaires », « habillement », « transport routier de marchandises » et « transport sanitaire » ont donc été revues et sont à jour.

L'année 2022 marque aussi le lancement d'une offre répondant à la convention collective de la métallurgie et le référencement de l'offre auprès de la convention collective nationale des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux adhérents de la FEHAP. Toutes les offres ainsi que l'ensemble des offres conventionnelles santé sont intégrées dans le nouvel outil de devis-souscription, PréSance, lancé en 2022 et qui permet de faciliter le travail des conseillers auprès des entreprises.

L'ensemble des services innovants proposés par la Mutuelle Ociane Matmut (téléconsultation, coaching santé en ligne, deuxième avis médical, apprentissage des gestes qui sauvent) sont désormais inclus dans l'ensemble des offres à destination des professionnels et des salariés.

PERSPECTIVES

Depuis plusieurs années, la Mutuelle Ociane Matmut mène des actions concrètes en matière d'accès aux soins. En effet, la mutuelle a gelé ses tarifs pour l'année 2022,

prolongé pour la 3^{ème} année consécutive le remboursement des séances chez le psychologue afin de lutter contre les conséquences souvent invisibles de la crise sanitaire et a mis en place un service de téléconsultation Medaviz 24h/24, 7j/7. La mutuelle a également permis à ses adhérents d'accéder à un second avis de très haut niveau d'expertise médicale avec le service « deuxiemeavis.fr ».

La mutuelle entend poursuivre son action pour devenir « La mutuelle santé accessible à tous ».

Aux contraintes réglementaires qui se renforcent s'ajoute un environnement économique tendu, avec l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat pour les ménages les plus fragiles. La mutuelle se devra d'assurer la santé de ses adhérents tout en veillant à leur soutenabilité financière.

En 2023, elle devra donc savoir rester agile pour continuer de se développer et mener à bien ses projets. Une nouvelle offre à destination du marché des particuliers sera lancée au premier trimestre. Cette offre a l'ambition d'être innovante, autant par les garanties proposées que par les parcours de souscription, afin d'être compétitive et rentable.

L'espace entreprise représente également un atout majeur pour la Mutuelle Ociane Matmut qui peut se féliciter que 90% des entreprises interrogées par l'institut INIT se disent satisfaites par l'ensemble des services et prestations délivrés.

2.4 – MUTLOG ET MUTLOG GARANTIES

Après une année 2021 qui a connu une hausse historique de la production, la plus élevée depuis la création de Mutlog, l'année 2022 a connu une belle croissance plus mesurée avec la mise en application de la Loi Lemoine qui a monopolisé tous les acteurs du marché pendant plusieurs mois.

Le portefeuille de contrats de Mutlog et Mutlog Garanties s'établit à près de 126 000 contrats détenus (+ 10.7 %) par près de 186 500 adhérents (+ 12 %).

FAITS MARQUANTS 2022

PRODUITS

Mutlog souhaitait tester les comparateurs comme réseau de distribution (Les Furets...). L'année 2022 a servi de test, qui s'est avéré concluant, pour le lancement du nouveau produit Simpl'assur.

ALTUS EVOLUTION 2.0 retient l'agrément unanime des partenaires sociaux salariés, ce qui atteste de sa qualité. Simultanément, l'attribution du Label d'Excellence des Dossiers de l'Épargne pour la douzième année consécutive au produit individuel Mutlog, témoigne de la reconnaissance de la profession.

PARTENARIATS

- Depuis juin 2021, le partenariat avec Action Logement Services s'est renforcé avec le programme « Action Cœur de Ville ». C'est une grande satisfaction pour Mutlog.

- La collaboration fidèle avec le Crédit Coopératif, sous forme de contrat groupe, ne se dément pas et l'optimisation des flux fait l'objet d'une attention soutenue, notamment dans l'objectif d'un accroissement du taux de souscription.

Le Crédit Coopératif a réorganisé la souscription de l'assurance emprunteur par la création d'un pôle immobilier qui a été entièrement formé par les équipes de Mutlog.

- La production pour la Matmut reste toujours de qualité et a connu une forte augmentation sur la période de septembre à décembre en raison de la possibilité de la résiliation infra annuelle induite par la Loi Lemoine.

- Mutlog avait remporté l'appel d'offre émis par le Crédit Foncier Municipal Alsace Lorraine en décembre 2021. Ce dernier devient en 2022 le partenaire qui a apporté le plus de capitaux ouverts à Mutlog. La production est au rendez-vous.

- Suite au partenariat mis en place avec la MAE en 2021, cette dernière étend son mode de distribution aux agences qui ont été formées par les équipes de Mutlog.

- Mutlog avait remporté l'appel d'offres regroupant les 5 Caisses de Crédit Municipal (Toulon, Lyon, Boulogne sur Mer, Nantes et Roubaix) fin 2021. En 2022, le Crédit municipal de Toulouse a rejoint les 5 autres.

INNOVATION

ACMIL et Mutlog ont fait éclore, il y a maintenant 4 ans, une résidence bi-générationnelle à Limoges. En 2022, elles ont créé conjointement une structure dédiée à l'accompagnement de projets autour de l'accès et du maintien dans le logement des populations en difficulté.

Cette structure porte dans sa raison sociale la signature de ses créateurs : Union Mutualiste au Cœur du Logement. Elle a vocation à qualifier et expérimenter des projets et services utiles avec les acteurs du logement et les collectivités territoriales, à accompagner la création et le développement d'autres résidences bi-générationnelles ou de structures « solidaires » d'aide au logement et à porter ou soutenir des publications sur ces sujets.

ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

Mutlog poursuit sa contribution au développement du dispositif « A.I.M.E.R.® » - Aînés. Infirmiers. Médecins. Étudiants. Résidence. Cette approche innovante est porteuse de forte plus-value sociétale. Elle a pour objet de maintenir le lien social en accueillant sous le même toit, des personnes âgées en situation de début de maladies cognitives, et des étudiants professionnels de santé. Elle participe ainsi au ralentissement de la progression des affections, et à la connaissance de l'évolution des pathologies et des difficultés du quotidien par les praticiens de

demain. Une charte du « bien-vivre ensemble » est régularisée par les locataires qui bénéficient d'un « loyer HLM ».

L'idée est de reproduire ce concept, déjà actif à Limoges, dans les villes proposant des formations pour devenir professionnel de santé. D'ores et déjà, d'autres villes universitaires ont marqué leur vif intérêt pour cette démarche innovante, tant via une Société Anonyme HLM que via un office HLM.

PERSPECTIVES

La Prévoyance Des Emprunteurs, cœur de métier de Mutlog, a connu en 2022 un maintien de la production après une année 2021 exceptionnelle. Une nouvelle fois, l'activité 2023 devrait permettre de maintenir la production et d'envisager d'autres pistes de développement.

Les 4 partenariats de référence : Matmut, ACTION LOGEMENT SERVICES, le Crédit Coopératif et le Crédit Foncier Communauté Alsace Lorraine, affichent de belles perspectives :

- Augmentation de la production Matmut, consécutive à la possibilité de la résiliation infra annuelle induite par la Loi Lemoine ;
- Maintien de la production ACTION LOGEMENT SERVICES ;
- Augmentation de la production Crédit Coopératif grâce à la refonte du produit et à l'accompagnement par une formation du pôle immobilier ;
- Augmentation de la production du Crédit Foncier et Communale Alsace Lorraine.

Pour 2023, 3 autres partenaires seront déterminants pour la production :

- Extension du produit simpl'assur au réseau Prétalis ;
- Extension du partenariat des 6 Caisses de Crédit Municipal (Toulon, Lyon, Boulogne sur Mer, Nantes, Roubaix et Toulouse) auxquelles s'ajoutent celles de Bordeaux et de Marseille ;
- Changement de produit pour le CCAS-IEG.

A ces perspectives, d'autres partenariats et projets sont en cours, ainsi qu'une volonté de développement de l'espace client.

Au plan de la plus-value sociétale, un soin particulier continuera à être apporté à la multiplication du dispositif A.I.M.E.R.© « Aînés, Infirmiers, Médecins, Etudiants, Résidence » dans les villes disposant d'un lieu de formation aux divers métiers de la santé.

2.5 – AMF

En 2022, la Mutuelle a connu un léger recul du portefeuille sociétaires (- 4.3 %) et du portefeuille contrats (- 4,6 %) lié à la concentration du réseau DGFIP.

Le chiffre d'affaires est également en recul (- 9.9 %) en raison de la contraction du portefeuille (rationalisation des postes comptables et du nombre de régies).

La sinistralité est en hausse. Cette tendance est portée par la branche Assistance dont l'activité a augmenté en lien avec la disparition des mesures restrictives qui avaient été mises en place dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19 (reprise des activités sportives, des voyages, ...).

Le résultat net est en forte augmentation du fait notamment de la reprise des provisions liées à la Responsabilité Pécuniaire et Personnelle suite à la fin du régime associé.

Au 31 décembre 2022, l'AMF compte 260 417 sociétaires titulaires de 279 270 contrats :

- 17 440 contrats MPAP (Multigaranties Professionnelles des Agents Publics),
- 19 666 contrats RPC (Responsabilité Pécuniaire Personnelle des Comptables),
- 242 164 contrats GPMT (Garanties de Protection Mutualiste pour Tous).

FAITS MARQUANTS 2022

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, le Gouvernement et la Cour des Comptes ont décidé de réformer la responsabilité financière pour créer une responsabilité unifiée des gestionnaires publics s'adressant aux comptables, aux ordonnateurs ainsi qu'à leurs collaborateurs.

Ces éléments ont conduit l'AMF à proposer un nouveau produit : APICO, portant sur les garanties suivantes : Protection Juridique (PJ), Pertes pécuniaires (PP), Assistance Psychologique (ASS) et Responsabilité Civile (RC).

Dans le cadre de la création d'APICO, l'AMF a dû procéder à une demande d'extension d'agrément concernant la branche 16 : Pertes pécuniaires diverses auprès de l'ACPR. Conformément à la convention d'affiliation qui lie l'AMF à la SGAM Matmut, cette démarche avait fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration de la SGAM (séance du 26 janvier 2022).

Le Collège de supervision de l'APCR a accordé cette extension d'agrément lors de sa séance du 21 septembre 2022.

Les travaux de conception du nouveau APICO (étude de marché, actuariat / réassurance, business plan, ORSA, conformité / juridique, informatique dont progiciels et site internet, gestion, prestataires externes, ...) ont fait l'objet de présentations, validations et suivis par étape devant les différentes instances de l'AMF depuis leur initiation (décembre 2021) jusqu'à leur finalisation (octobre 2022).

La commercialisation du produit APICO a débuté le 15 novembre (ouverture de la souscription) avec date d'effet au 1er janvier 2023.

Une campagne spécifique (emailing & publipostage) ciblant les comptables publics, déjà détenteurs du contrat APIC de l'AMF qui deviendra obsolète, a été déployée.

En parallèle, une démarche spécifique visant les ordonnateurs publics, désormais concernés par les évolutions réglementaires, a également été effectuée.

A fin 2022, près de 50 % du portefeuille APIC a basculé vers le contrat APICO.

Ainsi, au 1er janvier 2023 le régime de Responsabilité Pécuniaire et Personnelle, cœur de métier de l'AMF, a disparu (hors gestion run off et collectivités d'outre-mer).

PERSPECTIVES

L'année 2023 sera consacrée au développement de la souscription du nouveau contrat APICO qui a vu le jour en 2022.

3• COMPTES SOCIAUX DE LA SGAM MATMUT

La SGAM Matmut regroupe principalement les frais relatifs aux fonctions clés et les frais de conseils et d'assemblées.

La SGAM Matmut impute à ses affiliés la totalité des frais supportés durant l'exercice. Ainsi les comptes 2022 présentent un résultat nul.

En 2022, les frais « refacturés » représentent 10,7 millions d'euros contre 10,2 millions d'euros en 2021.

A fin 2022, les fonds propres de la SGAM Matmut (comptes sociaux) sont stables à 1,23 millions d'euros.

4• COMPTES COMBINÉS DE LA SGAM MATMUT

Les cotisations nettes de réassurance acquises à l'exercice ont augmenté de 3.2 %. Elles s'élèvent à 2 403 millions d'euros en 2022 contre 2 328 millions en 2021.

La charge des sinistres a fortement augmenté. Elle passe de 1 947 millions d'euros en 2021 à 2 327 millions d'euros en 2022, soit une augmentation de 20 %.

Le résultat financier est en nette hausse s'établissant à 214 millions d'euros en 2022 contre 142 millions d'euros en 2021.

Dans ce contexte, le résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition s'établit à 50 millions d'euros en 2022 contre 116 millions d'euros en 2021.

Le résultat net combiné de la SGAM Matmut ressort à 46.9 millions d'euros en 2022, contre 88.1 millions d'euros en 2021. Il est en baisse de 47 % sur l'exercice.

Les fonds propres de la SGAM Matmut progressent et atteignent 1 980 millions d'euros en 2022 contre 1 933 millions en 2021.

Concernant sa solvabilité, la SGAM Matmut affiche toujours un solide ratio de solvabilité à 203 %, contre 196 % à fin 2021.

5• ÉVÈNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant

6• ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SGAM MATMUT ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2022 a connu son lot d'évènements exceptionnels, après deux années de crise sanitaire très forte : le retour de la guerre en Europe continentale, la tension énergétique, l'inflation, les impacts sur le pouvoir d'achat, mais aussi le dérèglement climatique avec une sinistralité record enregistrée.

Plus que jamais, le Groupe Matmut doit faire preuve de résilience, et rester ancré dans la société actuelle pour répondre aux attentes, aux besoins de ses concitoyens, tout en regardant vers demain pour anticiper les changements et répondre présent face aux enjeux à venir.

La nouvelle identité graphique du Groupe, grand temps fort de l'année 2022, incarne cette volonté avec peps et justesse.

Les tendances de demain se dessinent dès aujourd'hui. Les évolutions structurelles que l'on observe aujourd'hui vont engendrer beaucoup d'impacts sur les métiers du Groupe et sont à prendre en compte, à anticiper pour trouver des réponses adaptées. Pour exemple, la mobilité de chacun est repensée au regard de la crise énergétique et plusieurs facteurs laissent penser que 2023 sera une année encore tendue sur le marché des voitures neuves.

La stratégie de diversification du Groupe Matmut sur les marchés de la santé, de l'épargne et des professionnels menée depuis plusieurs années est un exemple d'anticipation et de réponse adaptée à ce contexte. Cette diversification est aujourd'hui nécessaire pour préserver la qualité du modèle mutualiste, la pérennité de l'entreprise et son autonomie.

Construire demain, c'est également se donner de nouvelles perspectives stratégiques. En ce sens, l'adhésion de la Mutuelle générale de l'économie, des finances et de l'industrie (Mgéfi) à la SGAM Matmut ouvre un nouveau champ de développement très intéressant pour le Groupe.

En filigrane et en cohérence avec son métier et sa Raison d'être, le Groupe Matmut a défini 3 piliers pour son engagement RSE :

- L'environnement car l'assureur doit prévenir et s'adapter face au dérèglement climatique qui impacte la vie de chacun d'entre nous et également notre modèle d'affaires.

- L'inclusion et l'accessibilité car le mutualiste doit s'engager pour une société plus équitable, qui facilite et accompagne l'intégration des populations rendues vulnérables par le handicap, la maladie, la précarité.
- La santé et le bien-être car les mutuelles veulent promouvoir l'accès aux soins d'excellence, soutenir la recherche médicale et encourager la pratique d'une activité physique pour accompagner ses sociétaires tout au long de leur vie.

La force et l'avenir du Groupe Matmut se dessine dans son engagement, sa capacité à s'adapter et à répondre présent face aux enjeux actuels et à venir. Ils résident également dans la solidité de ses alliances et partenariats.

7• RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

7.1 – INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

La Directive européenne du 22 octobre 2014 (2014/95/UE) a été transposée en droit français par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n° 2017-1265 du 09 août 2017.

La réglementation prévoit, pour certaines entreprises et certains groupes, l'obligation d'insérer dans le rapport de gestion une « déclaration de performance extra financière », un reporting sur la politique environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise et son résultat ainsi qu'une description des principaux risques associés les plus pertinents et la manière dont elle les gère.

Les SGAM et les SAM sont exclues du dispositif mais le Groupe Matmut a fait le choix d'établir – sur une base volontaire - une déclaration de performance extra financière.

Il s'agit d'une analyse permettant une évaluation de l'entreprise basée non pas uniquement sur ses performances économiques mais sur son comportement vis-à-vis de l'environnement, sur le respect de ses valeurs sociales, son engagement sociétal et sa gouvernance d'entreprise.

Par ailleurs, la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire a adopté un guide définissant les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire assorti d'une obligation de présentation annuelle en Assemblée Générale.

Les thématiques du guide concernent la gouvernance démocratique, l'exemplarité sociale, la lutte contre les discriminations, le développement durable, ... Ces bonnes pratiques et les données à caractère social, sociétal et environnemental étant très proches des informations à produire dans la déclaration de performance extra-financière,

le Groupe Matmut a fait le choix de publier ces informations au sein d'un seul et unique document, la déclaration de performance extra financière.

La déclaration présente :

- Le modèle d'affaires de l'entreprise,
- Une description des principaux risques liés à l'activité et créés par ses relations d'affaires, ses produits et services,
- Une description des politiques appliquées et/ou des procédures de diligence raisonnable pour prévenir, identifier et atténuer la survenance de ces risques,
- L'indication des résultats de ces politiques incluant des indicateurs clés de performance.

La déclaration étant relativement dense, elle est jointe de manière concomitante au présent rapport.

7.2 Transition énergétique et climatique

L'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a complété les dispositions relatives aux informations fournies par les acteurs de marchés financiers sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

Le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier a précisé les informations requises et leurs modalités de présentation.

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 IV 2° du Code Monétaire et Financier, la SGAM Matmut, entité combinante, publiera les informations requises au titre des points II et III de l'article susvisé, au sein du rapport annuel intitulé « Article 29 – Loi Energie-Climat » sur la page internet « Politique d'investissements – Finance durable » dans les délais réglementaires.



Annexes



Comptes annuels 2022

Comptes sociaux au 31 décembre 2022

Compte de résultat	22
Bilan actif	24
Bilan passif	25
Annexe aux comptes sociaux	26

COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT

AU 31.12.2022 - EN EUROS

Rubriques	France	Exportation	31/12/2022	31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	10 756 901		10 756 901	10 242 871
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	10 756 901		10 756 901	10 242 871
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			17	
PRODUITS D'EXPLOITATION			10 756 917	10 242 871
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 328 597	2 041 654
Impôts, taxes et versements assimilés			828 767	908 516
Salaires et traitements			4 866 812	4 594 624
Charges sociales			2 558 640	2 442 247
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			609	643
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges				369
CHARGES D'EXPLOITATION			10 583 425	9 988 053
RESULTAT D'EXPLOITATION			173 492	254 818
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			3 838	
PRODUITS FINANCIERS			3 838	
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			5 793	5 843
CHARGES FINANCIERES			5 793	5 843
RESULTAT FINANCIER			-1 955	-5 843
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			171 537	248 976

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	131 645	188 460
Impôts sur les bénéfices	39 892	60 516
TOTAL DES PRODUITS	10 760 755	10 242 871
TOTAL DES CHARGES	10 760 755	10 242 871
BENEFICE OU PERTE		

BILAN

BILAN ACTIF

AU 31.12.2022 - EN EUROS

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2022	31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	15 941	14 624	1 317	1 926
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	15 941	14 624	1 317	1 926
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	113 984		113 984	1 637 162
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	5 696 770		5 696 770	1 032 857
Disponibilités	27 227		27 227	2 999 523
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	5 034		5 034	78 128
ACTIF CIRCULANT	5 843 015		5 843 015	5 747 671
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 858 956	14 624	5 844 332	5 749 597

BILAN PASSIF

AU 31.12.2022 - EN EUROS

Rubriques	31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel (dont versé : 1 250 000)	1 250 000	1 250 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-21 820	-21 820
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	1 228 180	1 228 180
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	157 505	155 657
Provisions pour charges		
PROVISIONS	157 505	155 657
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 432	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	3 133 614	3 022 399
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 298 600	1 343 360
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	4 458 646	4 365 759
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 844 332	5 749 597

SGAM MATMUT : ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

AU 31 DÉCEMBRE 2022

La SGAM MATMUT a été constituée le 24 octobre 2008.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 844 332 euros.

Le résultat net comptable est de 0 euro.

La SGAM MATMUT compte 6 membres affiliés au 31 décembre 2022 :

- MATMUT, société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances,
- MATMUT MUTUALITE, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité,
- AMF SAM, société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des Assurances,
- MUTUELLE OCIANE MATMUT, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité,
- MUTLOG, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité,
- MUTLOG GARANTIES, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS MARQUANTS, PRINCIPES ET METHODES D'ÉVALUATION

1- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant.

2- ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Au 1^{er} janvier 2023, MGEFI, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité adhèrera à la SGAM MATMUT.

3- RÉFÉRENTIEL, PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels de la SGAM MATMUT sont établis selon les principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions du Plan Comptable Général tels que définit dans le règlement ANC n°2014-03 modifié par le règlement ANC n°2015-06, et dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3 – 1. DÉROGATION AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX

Néant.

3 – 2. COMPARABILITÉ DES COMPTES

Néant.

3 – 3. CHANGEMENTS DE MÉTHODE

Néant.

3 – 4. CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Néant.

3 – 5. CHANGEMENTS D'ESTIMATION, DE MODALITÉS D'APPLICATION OU D'OPTIONS FISCALES

Néant.

4- POSTES DU BILAN

4 – 1. ACTIF

➤ Actifs corporels

Les actifs corporels d'exploitation sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou de revient (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition).

Ils sont amortis selon la durée et le mode suivant :

	Durée	Mode
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	Linéaire

Les biens d'occasion ont une durée d'amortissement variable en fonction de leur durée de vie estimée.

➤ **Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Aucune provision n'a été constatée au cours de l'exercice.

➤ **Disponibilités**

Les comptes de banque sont inscrits au bilan pour leur solde en date d'opération.

Le cas d'échéant, les soldes créditeurs figurent au passif dans le poste « dettes financières ». Au 31 décembre 2022, tous les soldes ne sont pas tous débiteurs.

4 – 2. PASSIF

➤ **Capitaux propres**

Le fonds d'établissement de la société s'élève à 1 250 000 euros.
Il a été apporté par les sociétés affiliées suivant la répartition ci-après :

MATMUT à hauteur de la somme de 493 438 euros,
MATMUT MUTUALITE à hauteur de la somme de 423 058 euros,
AMF SAM à hauteur de la somme de 62 766 euros,
MUTLOG à hauteur de la somme de 36 084 euros,
MUTLOG GARANTIES à hauteur de la somme de 42 878 euros,
MUTUELLE OCIANE MATMUT à hauteur de la somme de 191 776 euros.

Ce fonds d'établissement constitue les capitaux propres de la société et est entièrement libéré au 31 décembre 2022.

5- POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

➤ Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 10 583 425 euros.

Les frais généraux sont constitués de :

- Charges directes ;
- Frais facturés par le groupement de fait constitué entre MATMUT, Inter Mutuelles Entreprises, MATMUT Vie, MATMUT Protection Juridique, MATMUT & CO, MATMUT Mutualité, Mutuelle Ociane MATMUT, Cardif IARD, AMF SAM et SGAM MATMUT.

Ce groupement met à disposition de ses membres des moyens matériels et humains en matière de :

- Services support (notamment relevant des Directions Comptabilité/Finances, Ressources Humaines et Relations Sociales, Informatique, Moyens Généraux et Immeubles) ;
- Services métiers (gestion des sinistres et administration des contrats, ...).

Les frais sont répartis entre les membres du groupement sur la base d'unités d'œuvre représentatives de l'activité correspondante. Ces modalités de répartition ont été validées par la Direction de la Législation Fiscale en juillet 2007.

➤ Produits d'exploitation

Les cotisations de chaque membre de la SGAM MATMUT pour l'année 2022 représentent un montant total de 10 756 917 euros.

➤ Charges et produits concernant les entités liées

Charges		
Natures	2022	2021
- Indemnités d'occupation des locaux	86 422.80 €	83 867.12 €
- Charges locatives	178 433.44 €	126 681.12 €
- Location de véhicules	136 789.71 €	169 186.91 €
- Assurances	77 923.79 €	78 903.29 €
- Groupement de fait	1 181 094.48 €	1 056 192.44 €
TOTAL	1 660 664.22 €	1 514 830.88 €

Produits		
Natures	2022	2021
- Cotisations	10 756 900.77 €	10 242 871.42 €
TOTAL	10 756 900.77 €	10 242 871.42 €

➤ **Situation fiscale**

L'exercice fait apparaître un résultat fiscal de 160 145 euros.

Le montant de l'impôt s'élève à 39 892 euros au 31 décembre 2022.

6- ENGAGEMENTS HORS BILAN

➤ **Engagements de retraite**

La valeur des engagements de retraite de l'entreprise au 31 décembre 2022 est estimée selon les hypothèses suivantes :

- méthode des unités de crédit projetées (conformément à la norme IAS19 et la recommandation 2003-R01 du 01/04/2003 du CNC) ;
- taux d'actualisation : 3.75 % ;
- tables de mortalité : TH 00-02 et TF 00-02 ;
- turn-over : Pour toutes les catégories socioprofessionnelles, le taux est de 4.26 % jusqu'à 49 ans et de 0.66 % à partir de 50 ans ;
- taux de revalorisation des salaires : 3,00 % ;
- départ volontaire à la retraite au taux plein ;
- droits prévus par la convention nationale des sociétés d'assurance ;
- prise en compte des charges sociales et fiscales sur salaires.

Les engagements de retraite ainsi estimés au 31 décembre 2022 s'élèvent à 880 613 € (927 647 € au 31/12/2021).

7- COMBINAISON

La SGAM MATMUT présente les comptes combinés du Groupe dans lesquels sont inclus les comptes ainsi établis.

8- AUTRES INFORMATIONS

➤ Effectif moyen

Au 31 décembre 2022, l'effectif de la société se compose de 42 personnes réparti comme suit :

	2022	2021
Direction	6.00	6.00
Cadres	34.92	31.58
Employés	1.00	1.67
TOTAL	41.92	39.25

En 2022, l'entreprise a mis l'intégralité de son personnel à la disposition des entités membres du groupement de fait et de ses affiliées.

➤ Rémunération des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

➤ Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Néant.

➤ Participation et intéressement

En 2022, la participation représente un montant de 5 386 euros contre 30 282 euros en 2021 et l'intéressement un montant de 126 259 euros contre 158 177 euros en 2021.

IMMOBILISATIONS

AU 31.12.2022 - EN EUROS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
	Dont composants		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.			
Installations générales, agenc., aménag.			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			15 941
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 941		
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
TOTAL GENERAL	15 941		

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			15 941	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			15 941	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL GENERAL			15 941	

AMORTISSEMENTS

AU 31.12.2022 - EN EUROS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agenc. et aménag. divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 015	609		14 624
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 015	609		14 624
TOTAL GENERAL	14 015	609		14 624

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

AU 31.12.2022 - EN EUROS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	155 657	157 505	155 657	157 505
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	155 657	157 505	155 657	157 505
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	155 657	157 505	155 657	157 505
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice		157 505	155 657	

CRÉANCES ET DETTES

AU 31.12.2022 - EN EUROS

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an	
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créance représentative de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés	2 471	2 471		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	6 117	6 117		
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	6 576	6 576		
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés				
Etat, autres collectivités : créances diverses				
Groupe et associés	57 113	57 113		
Débiteurs divers	41 707	41 707		
Charges constatées d'avance	5 034	5 034		
TOTAL GENERAL	119 018	119 018		
Montant des prêts accordés en cours d'exercice				
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				
ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	26 432	26 432		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés	1 683 098	1 683 098		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 085 177	1 085 177		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	6 351	6 351		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	358 988	358 988		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	5 521	5 521		
Autres dettes	1 293 080	1 293 080		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	4 458 646	4 458 646		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

DÉTAILS DES PRODUITS À RECEVOIR

AU 31.12.2022 - EN EUROS

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS A RECEVOIR			
438700000	PRODUITS A RECEVOIR	6 117,00	1 749,00
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		6 117,00	1 749,00
TOTAL GÉNÉRAL		6 117,00	1 749,00

DÉTAILS DES CHARGES À PAYER

AU 31.12.2022 - EN EUROS

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021
CHARGES A PAYER			
468600000	CHARGES A PAYER	111 334,48	286 517,00
428200000	DETTES - PROVISION/CONGES PAYES	278 656,00	244 179,63
428300000	DETTES - PROVISION CET	583 117,00	565 005,69
428400000	DETTES - PROVISION PARTICIPATION	4 670,00	26 670,00
428500000	DETTES - PROVISION INTERESSEMENT	111 435,00	139 980,00
428600000	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	695 314,00	630 000,00
438200000	CHARGES SOCIALES/CONGES PAYES	144 162,75	126 909,58
438300000	CHARGES SOCIALES/CET	301 675,72	293 655,28
438400000	AUTRES ORGANISMES - CHARGES A PAYER	15 094,00	21 664,00
438600000	AUTRES CHARGES A PAYER	353 338,70	335 044,66
448200000	CHARGES FISCALES/CONGES PAYES	43 294,98	38 108,22
448300000	CHARGES FISCALES/CET	90 599,29	88 178,38
448600000	ETAT - CHARGES A PAYER	117 376,92	157 132,34
TOTAL CHARGES A PAYER		2 850 068,84	2 953 044,78
TOTAL GÉNÉRAL		2 850 068,84	2 953 044,78

DÉTAILS DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

AU 31.12.2022 - EN EUROS

Compte	Libellé	31/12/2022	31/12/2021
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
486000000	CHARGES CONSTATEES	5 034,00	78 128,12
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		5 034,00	78 128,12
TOTAL GÉNÉRAL		5 034,00	78 128,12



Comptes annuels 2022

Comptes combinés au 31 décembre 2022

Compte de résultat combiné	42
Bilan combiné actif	43
Bilan combiné passif	44
Engagements reçus et donnés	45
Annexe aux comptes combinés	46

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

AU 31.12.2022 - EN MILLIERS D'EUROS

	Activités Assurance non-vie	Activités Assurance vie	Activités Autres Activités	TOTAL Décembre 2022	TOTAL Décembre 2021
Primes émises	2 368 578	108 258		2 476 836	2 401 006
Variation des primes non acquises	2 362			2 362	3 399
Primes acquises	2 370 940	108 258		2 479 198	2 404 406
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités			12 193	12 193	11 882
Autres produits d'exploitation	53 131	1 301	19 222	73 653	53 911
Produits financiers nets de charges	177 714	35 229	702	213 644	142 231
Total des produits d'exploitation	2 601 785	144 787	32 117	2 778 689	2 612 430
Charges des prestations d'assurance	2 207 459	119 316		2 326 774	1 947 474
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	120 194	1 921		118 274	38 986
Charges des autres activités			32 855	32 855	24 197
Charges de gestion	471 582	15 764		487 346	485 913
Total des charges d'exploitation	2 558 846	137 001	32 855	2 728 702	2 496 570
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION avant dotations aux amrts. et dépr. des écarts d'acquisition	42 938	7 787	738	49 987	115 860
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition				2 -	9
Autres produits nets non techniques				2 966 -	3 353
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION après dotations aux amrts. et dépr. des écarts d'acquisition				47 019	112 498
Résultat exceptionnel				966	3 123
Impôts sur les résultats				846 -	33 703
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES				45 207	81 917
Quote-part résultats entreprises mises en équivalence				1 104	8 747
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ				46 312	90 665
Intérêts minoritaires				572 -	2 572
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)				46 884	88 093

BILAN COMBINÉ

BILAN COMBINÉ - ACTIF

AU 31.12.2022 - EN MILLIERS D'EUROS

ACTIF	Décembre 2022	Décembre 2021
Actifs incorporels	120 704	99 252
- dont écarts d'acquisition	59 036	59 036
Placements des entreprises d'assurance	5 307 680	5 140 014
- Terrains et constructions	384 249	422 864
- Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation	28 860	28 797
- Autres placements	4 894 572	4 688 353
Placements représentant les engagements en unités de comptes	2	2
Placements des autres entités	114 976	109 166
Titres mis en équivalence	139 252	137 483
Parts des cessionnaires et retrocessionnaires dans les provisions techniques	361 315	256 176
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	177 775	128 207
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	104 294	152 762
Autres créances	362 104	320 298
Autres actifs	93 694	75 893
- Immobilisations corporelles	65 778	65 108
- Autres	27 916	10 785
Comptes de régularisation - Actif	45 162	43 152
- Frais d'acquisition reportés	15 049	15 742
- Autres	30 113	27 410
Total ACTIF	6 826 958	6 462 405

BILAN COMBINÉ

BILAN COMBINÉ - PASSIF

AU 31.12.2022 - EN MILLIERS D'EUROS

PASSIF	Décembre 2022	Décembre 2021
Capitaux propres du groupe	1 979 511	1 932 663
- Capital social ou fonds équivalents	211 060	211 060
- Réserves et résultat combiné	1 765 430	1 718 566
- Autres	3 021	3 037
Intérêts minoritaires	29 890	32 099
Passifs subordonnés	20 000	20 000
Provisions techniques brutes	4 413 364	4 119 352
- Provisions techniques non vie	3 134 317	2 881 895
- Provisions techniques vie	1 279 047	1 237 457
Provisions techniques des contrats en unités de comptes	2	2
Provisions pour risques et charges	20 722	20 490
Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance	45 179	30 236
Dettes envers les entités du secteur bancaire	42 113	32 458
Autres dettes	233 175	232 872
Comptes de régularisation - Passif	43 003	42 233
Total PASSIF	6 826 958	6 462 405

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

AU 31.12.2022 - EN MILLIERS D'EUROS

	31/12/2022	31/12/2021
Engagements reçus	222 664	216 661
- Entreprises d'assurance	222 549	216 546
- Autres Entités	115	115
Engagements donnés	-175 376	-169 486
- Entreprises d'assurance	-174 494	-168 539
- Autres Entités	-882	-948
Total	47 288	47 175

SGAM MATMUT : ANNEXE AUX COMPTES COMBINÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2022

1 – Faits marquants

Evènements climatiques

La survenance 2022 est fortement sinistrée sur le plan des climatiques : deux évènements survenus au mois de juin pour respectivement 25 166 K€ (celui du 2 au 5) et 78 985 K€ (celui du 18 au 23). Ces 2 évènements génèrent une cession globale de 72 056 K€.

Le résultat de réassurance du climatique est en hausse de 103 927 K€ par rapport à l'année précédente.

La sécheresse 2022 est estimée à 95 842 K€.

Cession des titres de participation OFI Holding

En septembre 2022, la cession des titres consolidés OFI Holding a engendré une plus-value de 48 235 K€.

Marchés financiers

Après une belle année 2021, l'année 2022 est marquée par la baisse des marchés financiers. Cette tendance affecte particulièrement les produits de taux tels que les obligations.

Activité

Le contrat « Matmut Vie Épargne » a bénéficié d'une offre promotionnelle sur l'année. Celle-ci a permis aux porteurs de contrats sur la période du 1er juin au 15 juillet de réaliser un versement complémentaire sans frais.

Le nouveau produit CPM+ est commercialisé par Matmut Vie depuis le 1er mars 2022

De plus, un nouveau contrat de réassurance a été souscrit au 1er janvier 2022 pour les produits CPM, CPM+, MVO et MPO. Le montant de la prime forfaitaire est de 190 K€ et aucune cession n'a été constatée.

2 – Principes et modalités de combinaison

Les principes adoptés par le Groupe MATMUT pour l'établissement de ses comptes combinés prévus à l'article L 345-2 du Code des Assurances sont ceux définis par le règlement ANC n° 2020-01 en date du 9 octobre 2020.

Ils sont conformes aux principes comptables généraux applicables en France aux entreprises d'assurance et aux méthodes d'évaluations mentionnées dans le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et modifié par les dispositions du règlement de l'ANC n° 2016-12 du 12 décembre 2016, du règlement de l'ANC n°2018-08, du règlement ANC n°2019-07 et du règlement de l'ANC n° 2020-11 du 22 décembre 2020.

Les comptes sont établis dans le respect du principe général de prudence et en vertu des conventions comptables de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Toutes les sociétés entrant dans le périmètre de combinaison du Groupe MATMUT clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les entreprises consolidées par intégration globale, par intégration proportionnelle et combinaison sont éliminés, ainsi que les résultats internes au Groupe.

3 – Méthodes et règles d'évaluation

3.1 - Ecarts d'acquisition

Pour toute nouvelle société consolidée ou pour toute variation de détention dans le capital des sociétés déjà consolidées, il est calculé un écart d'acquisition égal à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la nouvelle part de situation nette revenant au Groupe suite à cette variation de détention.

Depuis le 1er janvier 2017, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation.

Lorsque le coût d'acquisition des titres est inférieur à la quote-part de la situation nette acquise, la différence constatée est reprise dans le résultat de l'exercice concerné.

L'approche utilisée pour déterminer la valeur recouvrable de notre participation dans l'entité Cardif IARD est celle d'un modèle classique DCF (Discount Cash Flow) consistant à actualiser les flux de trésorerie futurs au taux de rendement exigé par le(s) fournisseur(s) de financement (actionnaires et créanciers financiers). Plus particulièrement, la valorisation sera faite à l'horizon fin 2031, date à laquelle il sera possible de céder la participation. Cette approche est généralement considérée comme la méthode la plus pertinente pour évaluer un actif ou une entreprise car elle intègre :

- Les perspectives de croissance de l'entité ;
- Ses niveaux de rentabilité prévus ;
- Le taux de rendement exigé par les investisseurs étant donné les niveaux de risque systémique et idiosyncratique de l'entreprise.

Pour ce faire, nous avons donc retenu les principales hypothèses suivantes :

- Coût moyen pondéré du capital de 5,04% compte tenu du coût de la dette à 1,2% et du coût des fonds propres à 6,78%.
- Taux de croissance infini : un taux de 2,5% en reflet d'une activité en plein développement.
- Flux Normatif : prise en compte de 11,2 M€ de résultats prévisionnels par an, égal à la dernière valeur projetée du plan d'affaire de Cardif IARD.

La valorisation économique obtenue, en utilisant les paramètres précédents, est de 127,55 M€ pour la quote-part détenue par MATMUT soit un montant supérieur au prix de revient de la participation.

3.2 - Actifs incorporels

Ce poste comprend :

- des frais de développement qui font l'objet d'un amortissement sur 5 ans. Depuis le 1er janvier 2021, le règlement ANC 2020-01 impose la comptabilisation des coûts de développement informatique à l'actif. La mise en application de l'activation, en prospectif, a entraîné une activation supplémentaire de 22 519 K€ au titre de l'exercice 2022. L'impact sur le résultat combiné de l'exercice 2022 a été de 13 936 K€ net d'impôts différés.
- des logiciels acquis qui font l'objet d'un amortissement sur 5 ans depuis le 1er janvier 2017. Antérieurement, ils étaient amortis sur 12 mois. Ce changement est consécutif à l'abrogation du paragraphe 2 de l'article 36 du CGI par la loi de finances 2017.
- un dépôt de marque « Logotype MATMUT » intervenu en mai 2003 et amorti en linéaire sur 5 ans,
- Un dépôt de marque « MATMUT ATLANTIQUE » intervenu en décembre 2016 et amorti en linéaire sur 5 ans,
- un dépôt de marque « AMF Assurances », intervenu en novembre 2008 et non amortissable,
- un nom de domaine du site internet « MUTLOG.fr » pour un montant de 42 € (non amorti).
- des droits au bail qui font l'objet d'un provisionnement lorsque la valeur d'expertise est inférieure au prix d'acquisition,
- des fonds de commerce inscrits au bilan de MATMUT (transfert des contrats IARD d'AMF SAM) et d'Inter Mutuelles Solutions.

Ces actifs font l'objet, lorsque cela s'avère nécessaire, d'une dépréciation. La marque « AMF Assurances » a fait l'objet d'une dépréciation totale pour un montant de 1 353 K€ en 2018.

3.3 - Terrains et constructions

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou de revient (y compris les frais accessoires), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet de la réévaluation légale.

L'actif immobilier se décompose en 2 grandes catégories :

- Les immeubles d'exploitation :
 - Bureaux
 - Siège
 - Entrepôts
- Les immeubles de placement :
 - Logements
 - Centres commerciaux
 - Bureaux

En application du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, les immeubles sont répartis par composants, amortis linéairement sur les durées suivantes :

Terrain	N/A
Structure	50 ans
Toiture	30 ans
Menuiseries extérieures	30 ans
Lots techniques	20 ans
Détection/Protection incendie	20 ans
Vitrines	20 ans
Ravalement de façades	20 ans
Ascenseurs	20 ans
Agencements	15 ans
Aménagements extérieurs	15 ans

Cependant, de légères différences sur les durées d'utilisation de biens amortissables dans l'entité Mutuelle Ociane MATMUT existent. Depuis le 1er janvier 2017, cette entité utilise pour toutes ses nouvelles acquisitions les durées d'amortissement appliquées par les autres entités du Groupe MATMUT.

Conformément aux dispositions de l'article R343-11 du Code des Assurances, la valeur de réalisation des immeubles est déterminée à partir d'évaluations quinquennales actualisées annuellement à l'exception des biens acquis depuis moins de 5 ans. Les biens acquis depuis moins de 5 ans sont valorisés au prix d'acquisition du terrain et au coût de construction, valeur actualisée annuellement.

3.4 - Sociétés civiles immobilières

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

La valeur de réalisation des SCI est déterminée à partir de la formule suivante : Fonds propres de la SCI plus la valeur d'expertise moins la valeur nette comptable de ses actifs.

L'ensemble de ce calcul est proratisé en fonction du nombre de parts détenues par l'entité.

3.5 - Autres Placements

Les placements financiers sont enregistrés à leur coût d'acquisition (hors frais d'acquisition). Les obligations sont inscrites à leur valeur pied de coupon.

Actifs amortissables (R.343-9 & R343-10 amortissables)

Conformément à l'article 122-1 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, la différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement des valeurs mobilières à revenu fixe est amortie et rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement (surcote/décote).

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Autres actifs (R.343-10 non amortissables)

En fin d'exercice, les valeurs de réalisation des actions et autres titres à revenu variable sont déterminées selon les règles définies à l'article R343-11 du Code des Assurances, sur la base des dernières cotations ou derniers prix de rachat publiés. Elles peuvent s'écarter sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si ces actifs en portefeuille devaient être cédés.

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs fonds propres nets. Cependant si une valeur plus économique est disponible (prix de transaction, évaluation par un cabinet externe), cette dernière sera privilégiée.

Les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement (SICAV et FCP), sont valorisées au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire. Pour les fonds communs de placement à risque dont la valeur de réalisation peut présenter des incertitudes, la méthode de valorisation retenue est la dernière valeur liquidative attestée.

3.6 - Méthode générale pour la détermination de la provision pour dépréciation à caractère durable

o Placements mobiliers

Une provision pour dépréciation durable est constituée au titre de l'exercice lorsqu'un actif non amortissable mentionné à l'article R.343-10 du Code des Assurances présente au 31 décembre de l'année une moins-value latente de plus de 20% au cours des six derniers mois.

La PDD calculée représente l'écart entre le prix de revient du titre et sa valeur de recouvrement estimée à un horizon de détention donné.

En effet, pour chaque valeur sujette à provision, un potentiel d'appréciation raisonnable à moyen terme est estimé permettant de définir, en fonction du profil de chaque titre, la valeur de recouvrement qui sera prise en compte dans le calcul de cette provision.

Ce potentiel est estimé en fonction d'un horizon de détention et des performances annuelles anticipées.

Lorsqu'un titre était déjà provisionné à la clôture précédente et que son cours actuel n'a pas encore atteint sa valeur de recouvrement, la PDD est conservée. Si le cours a dépassé sa valeur de recouvrement, la PDD est ajustée au montant de la moins-value latente résiduelle.

○ **Placements immobiliers**

a) Biens immobiliers de placement détenus en direct

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsqu'un actif immobilier présente une valeur nette comptable minorée de 20% supérieure à sa valeur d'expertise. Toutefois, la minoration de 20% ne s'applique pas aux biens pour lesquels une cession à court ou moyen terme est envisagée.

La PDD est égale à la différence entre la valeur nette comptable et le maximum de la valeur de rendement ou de la valeur d'expertise du bien.

b) Sociétés civiles immobilières de placement

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque la valeur de la part de la SCI est inférieure au prix d'achat de la part sociale minoré de 20%.

La SCI est valorisée ainsi : montant de la situation nette de la SCI plus valeur d'expertise des immeubles moins valeur nette comptable des immeubles.

La PDD est égale à la différence entre le prix d'achat des titres et l'estimation des parts sociales ci-dessus.

c) Biens immobiliers d'exploitation détenus en direct

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque pour un actif immobilier, il est survenu un événement de nature à déprécier le bien (dégradation physique du bien ou de son environnement).

Dans cette situation, la PDD est égale à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur d'expertise du bien.

Dans les autres cas, la valeur nette comptable est supposée égale à la valeur d'usage. Il n'est donc pas constaté de PDD.

d) Sociétés civiles immobilières d'exploitation

Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée au titre de l'exercice lorsque la valeur de la part de la SCI d'exploitation est inférieure au prix d'achat de la part sociale.

La SCI est valorisée ainsi : montant de la situation nette de la SCI plus valeur d'usage des immeubles (supposée égale à la valeur nette comptable sauf pour des biens qui auraient subi une dégradation physique ou de leur environnement) moins valeur nette comptable des immeubles.

La PDD est égale à la différence entre le prix d'achat des titres et l'estimation des parts sociales ci-dessus.

3.7 - Instruments financiers à terme

Les instruments financiers à terme sont enregistrés conformément au règlement n°2002-09 modifié du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le Code des Assurances.

Les instruments financiers détenus ont pour objectif de maintenir un rendement financier. Ils sont comptabilisés dans le poste « Autres placements ».

Ils sont amortis linéairement de la date d'acquisition jusqu'à l'échéance de l'instrument financier à terme.

3.8 - Stocks et travaux en cours

Les coûts de production relatifs aux autres activités sont portés aux comptes de stocks. Les stocks sont essentiellement attachés à l'activité de promotion immobilière et pour une faible part à l'activité du centre de santé.

3.9 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.10 - Créances et dettes en monnaies étrangères

Non concerné.

3.11 - Contrats de location financement

Suite à la mise application du règlement ANC 2020-01, l'inscription au bilan du preneur des contrats de crédit-bail et assimilés est obligatoire dans les comptes combinés.

MATMUT Mutualité Livre III a souscrit des contrats de location financement. Ces contrats n'ont pas fait l'objet d'un retraitement de combinaison en raison du caractère peu significatif sur les comptes.

3.12 - Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de revient (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition). Elles font l'objet d'amortissements annuels selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement varient de 3 à 20 ans.

3.13 - Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés sur cotisations non acquises à l'exercice sont calculés conformément aux dispositions des articles 151-1 et 151-2 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015. Ils sont amortis sur l'exercice suivant celui de leur constatation.

3.14 - Autres comptes de régularisation actif et passif

Les autres comptes de régularisation actif regroupent les intérêts et les loyers acquis et non échus.

Les produits à recevoir figurent en compte de régularisation actif.
Les charges à payer figurent en compte de régularisation passif.

3.15 - Provisions techniques

o Provisions techniques de l'assurance non-vie

Les provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

a) Provision pour cotisations non acquises et provision pour risques en cours

- La provision pour cotisations non acquises constate la part de cotisations émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisations. Elle est calculée contrat par contrat prorata temporis sur 365 jours.
- La provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (augmenté des frais d'acquisition et d'administration) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs à des contrats conclus avant cette date, excède le montant de la provision pour cotisations non acquises relative à ces mêmes contrats. Le calcul est effectué séparément par catégories d'assurance.

Lorsque le rapport Sinistres (y compris frais) / Primes excède 100% pour l'exercice, une provision pour risques en cours est calculée en appliquant la part du taux qui excède 100% au montant de la provision pour primes non acquises correspondante

Il n'est pas tenu compte des produits financiers futurs attendus au titre desdites cotisations effectivement encaissées, le montant n'en étant pas significatif.

b) Provisions pour sinistres à payer

Ces provisions correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier et comprennent une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des frais réellement engagés pour la gestion des sinistres réglés.

Elles figurent au bilan pour leur montant net de prévisions de recours à encaisser.

Elles intègrent une estimation de dossiers « Sécheresse ». En raison de la nature même de ces dossiers et notamment de l'état de catastrophe naturelle à obtenir pour verser une indemnisation, il est difficile d'estimer précisément notre engagement. Ainsi, une provision pour les dossiers sécheresses 2022 a été enregistrée pour un montant de 96 M€.

c) Provision pour égalisation

Une provision pour égalisation est constituée, conformément à la réglementation, pour les risques catastrophes naturelles et autres éléments naturels.

d) Autres provisions techniques

- Provision mathématique des rentes non-vie

Conformément aux dispositions de l'article R343-7 du Code des Assurances et à l'article 143.2 du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-11 du 26 novembre 2015, ces provisions représentent la valeur actuelle des engagements de l'entité en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.

Les provisions sont calculées selon une méthode déterministe, à partir de la table de mortalité TD 88-90 avec un taux d'actualisation de 60% du TME (taux moyen sur les 24 mois précédant la clôture) majoré de 10 points de base et plafonné à 3.5% soit un taux retenu de 0.63% pour l'exercice 2022.

Pour les rentes dites « Hors Loi de 1974 », pour lesquelles les majorations restent à la charge de l'entité, un taux de majoration de 2.00% est également appliqué.

Le montant obtenu est majoré d'un taux de frais au titre des frais futurs de gestion. Ce taux de frais correspond aux frais de gestion, spécifiques au service des rentes, projetés suivant la durée du portefeuille des rentes de chaque société. Les frais de gestion futurs projetés sont actualisés au même taux réglementaire sans hypothèse d'inflation future.

- Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Les dotations et les reprises à la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques prévues par le Code des Assurances sont annulées dans la combinaison. Ces annulations éventuelles donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

o **Provisions techniques de l'assurance vie**

a) Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques ont été calculées conformément à l'article R341-1 du Code des Assurances.

Au 31 décembre de l'exercice, les provisions mathématiques comptabilisées concernent essentiellement les contrats « MATMUT Vie Épargne » (1086,01014414 M€) et les engagements liés à l'acceptation auprès de Mutex d'un portefeuille de contrats « Indemnités Fin de Carrière » (16,66 M€).

Les contrats MATMUT Vie Épargne et MATMUT Vie Génération ne prévoient ni taux technique, ni taux garanti ; les provisions sont donc calculées à taux 0%.

Les contrats MATMUT Vie Obsèques et MATMUT Prévoyance Obsèques prévoient un taux technique de 1%, 0.25% ou 0% selon la date d'effet ; taux utilisé également dans le calcul des cotisations.

L'acceptation en réassurance bénéficie d'un taux technique de 2.5%.

b) Provision globale de gestion

La provision globale de gestion est destinée, selon l'article R343-3 du Code des Assurances, à couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

Au 31 décembre 2022, aucune provision n'a été constatée.

c) Provisions pour sinistres à payer

Il s'agit des provisions constituées dossier par dossier pour les sinistres survenus et non réglés au 31 décembre 2022.

d) Provisions pour participation aux bénéfiques

Les contrats pour lesquels une participation aux bénéfiques est prévue contractuellement sont les Bons de Capitalisation, les produits MATMUT Vie Epargne, MATMUT Vie Génération, MATMUT Vie Obsèques et l'assurance des emprunteurs de MUTLOG.

Conformément à l'article R343-3 du Code des Assurances, le compte de participation aux bénéfiques techniques et financiers a été établi, globalement pour tous les contrats individuels et collectifs, afin de déterminer la dotation minimale réglementaire.

Parallèlement, ont été réalisés les calculs de participation tels que prévus contractuellement par les conditions générales des contrats concernés.

e) Provision pour aléas financiers

Selon l'article A132-2 du Code des Assurances, une provision pour aléas financiers, destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif, doit être constituée lorsque les intérêts techniques garantis sont globalement supérieurs à 80% du taux de rendement des actifs.

Au 31 décembre 2022, il n'a pas été constitué de provision pour aléas financiers.

f) Provision pour égalisation

MATMUT Vie a constitué une provision pour égalisation sur la coassurance du contrat emprunteur SOCRAM à hauteur de sa quote-part, conformément aux dispositions du contrat. Cette provision est destinée à faire face aux écarts de sinistralité sur les différents exercices.

g) Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Confère le paragraphe inclus dans la partie provisions techniques de l'assurance non-vie.

h) Provisions pour Contrats en Unité de Compte

Les provisions techniques relatives aux contrats en Unité de Compte ont été évaluées en nombre de parts, puis valorisées selon la valeur de la part à la date de clôture.

- **Évaluation des provisions techniques liées à l'activité de réassurance (vie et non vie)**

Les provisions techniques communiquées par les cédantes font l'objet de compléments de provisions, dès lors que leur niveau ne semble pas correspondre aux liquidations ou ne couvre pas les sinistres déclarés tardivement.

3.16 - Provisions pour risques et charges

Une provision pour congés anniversaire est comptabilisée. Cette provision, chargée, cumule les droits acquis de l'année ainsi que ceux des années précédentes.

3.17 - Engagements de retraite

Les sociétés du Groupe MATMUT, intégrées globalement ou combinées, ont externalisé leurs engagements retraite, charges sociales comprises, par la souscription de contrats d'assurance qui ont produit normalement leurs effets en 2022.

Ces engagements, à l'exclusion de ceux afférents aux salariés de MATMUT Vie, MATMUT & Co (ex AMF Assurances), Mutuelle Ociane MATMUT, MUTLOG et MUTLOG GARANTIES font l'objet d'une acceptation en réassurance par MATMUT Vie.

3.18 - Subventions d'investissement

Non concerné.

3.19 - Impôts différés

Des impôts différés ont été calculés sur toutes les différences liées à des décalages temporaires entre la base imposable et le résultat comptable selon la méthode du report variable, c'est à dire selon les règles fiscales et les taux d'imposition connus au moment de l'arrêté des comptes.

Les soldes nets d'impositions différées sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société.

Le solde global d'impôts différés qui est débiteur, pour l'exercice 2022, figure à l'actif du Bilan combiné dans le poste "Autres créances". Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation.

Pour les entités en dehors du périmètre d'intégration fiscale dont le solde d'impôts différés est créditeur, la comptabilisation est effectuée dans le poste « Provision pour risques ». Au titre de l'exercice 2022, des passifs d'impôts différés ont été constatés pour 10 K€.

Les actifs nets d'impôts ne sont comptabilisés que si la société a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

3.20 - Réserve de capitalisation

Les dotations et les reprises de la réserve de capitalisation prévue par le Code des Assurances sont annulées dans les comptes combinés sans donner lieu à la constatation d'impôts différés, sauf en cas de forte probabilité de cession en moins-value de titres passibles de cette réserve.

Depuis le 1er janvier 2016, les sociétés d'assurance non vie ne sont plus concernées par cette réserve.

3.21 - "Stocks options" accordés aux salariés

Non concerné.

3.22 - Charges par destination (uniquement Activité Assurance)

Règles d'imputation

Les frais généraux sont ventilés par destination selon les principes suivants :

- les charges qui concernent une seule destination sont imputées directement ;
- les charges qui concernent plusieurs destinations sont imputées sur la base de clefs de répartition basées sur des critères quantitatifs, appropriés et contrôlables ;
- les charges qui ne sont imputables à une destination ni directement, ni par l'application d'une clef de répartition, sont imputées au poste « Autres charges techniques ».

Les frais généraux sont constitués de :

- charges directes ;
- commissions de placement allouées à MATMUT pour l'acquisition des contrats ;
- frais facturés par le groupement de fait (selon une convention de groupement) constitué entre MATMUT, Inter Mutuelles Entreprises, MATMUT Vie, MATMUT Protection Juridique, MATMUT & Co (ex AMF Assurances), MATMUT Mutualité, Mutuelle Ociane MATMUT, Cardif IARD, SGAM MATMUT et AMF SAM.

Ce groupement met à disposition de ses membres des moyens matériels et humains en matière de :

- Services support (notamment relevant des Directions Comptabilité /Finances, Ressources Humaines et Relations Sociales, Informatique, Moyens Généraux et Immeubles) ;
- Services métiers (gestion des sinistres et administration des contrats, ...).

Les frais sont répartis entre les membres du groupement sur la base d'unités d'œuvre représentatives de l'activité correspondante. Ces modalités de répartition ont été validées par la Direction de la Législation Fiscale en juillet 2007.

Ce groupement bénéficie de l'exonération de TVA selon les dispositions de l'article 261 B du CGI.

3.23 - Intégration fiscale

Par convention en date du 28 mars 2007, MATMUT a opté pour le régime de l'intégration fiscale des groupes de sociétés prévu aux articles 223A et suivants du CGI. Le périmètre d'intégration comprend les sociétés suivantes :

- Société mère intégrante :
MATMUT

- Sociétés filiales intégrées :
 - MATMUT & Co (ex AMF Assurances) ;
 - MATMUT Développement ;
 - MATMUT Immobilier ;
 - MATMUT Location Véhicules ;
 - MATMUT Protection juridique ;
 - MATMUT Vie ;
 - MATMUT Patrimoine ;
 - SAS PDC 1, PDC 2 (Non consolidées).

Toutes ces sociétés ont leur siège social au 66, Rue de Sotteville, 76100 ROUEN.

Les sociétés intégrées comptabilisent dans leurs comptes la charge d'impôt sur les sociétés correspondant à leur résultat fiscal propre. La société mère règle pour le groupe d'intégration fiscale l'IS global et les filles remboursent leurs IS à la mère.

3.24 - Produits nets de placement dans les comptes de résultat sectoriels de l'annexe

Le résultat net de la gestion des placements est ventilé en deux parties : les produits générés par le placement des provisions techniques figurent dans le cadre technique et ceux issus du placement des fonds propres sont placés dans le cadre hors compte technique.

3.25 - Résultats par action

Non concerné.

4 – Périmètre de combinaison

Les sociétés du Groupe MATMUT dont il est détenu, directement ou indirectement, une fraction de leur capital égale ou supérieure à 20% sont retenues dans le périmètre de combinaison, à l'exclusion de celles dont l'intégration n'aurait pas d'effet significatif sur les fonds propres et le résultat.

En application de ces critères, les participations exclues du périmètre de combinaison demeurent classées au bilan combiné dans la rubrique "placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation".

Sont également exclues du périmètre de combinaison, en vertu des dispositions spécifiques prévues au règlement CRC 00-05, les entreprises immobilières ou de placement collectif en valeurs mobilières détenues pour la représentation des engagements d'assurance ainsi que les groupements de moyens dont les résultats ont été enregistrés, pour leur quote-part, dans les comptes individuels des entreprises du Groupe.

Les sociétés sont combinées :

- Par intégration globale lorsque la société mère possède, directement ou indirectement, un pourcentage de contrôle égal ou supérieur à 50% lui assurant le contrôle exclusif de la gestion ;
- Par intégration proportionnelle lorsque la société mère partage le contrôle d'une entreprise exploitée en commun avec un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord ;
- Par mise en équivalence lorsque la société mère possède, directement ou indirectement, un pourcentage de contrôle égal ou supérieur à 20% et exerce une influence notable et durable sur les politiques financière et opérationnelle ;
- Par combinaison lorsque la société mère constitue avec des sociétés un ensemble économique dont la cohérence ne résulte pas de lien en capital.

A noter, concernant les sociétés OFI Holding et Inter Mutuelles Assistance, ce sont les comptes consolidés qui sont intégrés.

5 – Comparabilité des comptes

Changements de modalités d'application ou de présentation comptables

Néant

Entrées dans le périmètre

Il n'y a eu aucune entrée de périmètre sur l'exercice 2022.

A partir du 1^{er} janvier 2023, MGEFI rejoint la SGAM MATMUT. Elle sera consolidée selon la méthode de la combinaison.

Sorties du périmètre

MATMUT a cédé la totalité de sa participation dans OFI Holding au 30 septembre 2022.

6 – Périmètre et méthode 2022

Sociétés	Pays	2022		2021		Méthode de consolidation	Date de clôture
		Contrôle	Intérêts	Contrôle	Intérêts		
ACTIVITÉS D'ASSURANCE							
Matmut	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Combinaison	31.12
Mutuelle Ociane Matmut	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Combinaison	31.12
Matmut Vie	France	99,99%	99,99%	99,97%	99,97%	IG - Intégration globale	31.12
Inter Mutuelles Entreprises	France	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	IG - Intégration globale	31.12
Matmut Mutualité	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Combinaison	31.12
Matmut Protection Juridique	France	97,50%	97,50%	97,50%	97,50%	IG - Intégration globale	31.12
Matmut & Co.	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG - Intégration globale	31.12
Mutlog Garanties	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Combinaison	31.12
Mutlog	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Combinaison	31.12
AMF SAM	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Combinaison	31.12
Cardif IARD	France	34,00%	34,00%	34,00%	34,00%	ME - Mise en équivalence	31.12
AUTRES ACTIVITÉS							
SGAM MATMUT	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Combinaison	31.12
MATMUT PATRIMOINE	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG - Intégration globale	31.12
MATMUT Mutualité Livre III	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Combinaison	31.12
INTER MUTUELLES ASSISTANCE	France	29,57%	29,57%	29,37%	29,37%	ME - Mise en équivalence	31.12
INTER MUTUELLES SOLUTIONS	France	100,00%	60,00%	100,00%	60,00%	IG - Intégration globale	31.12
MATMUT Développement (a)	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	ME - Mise en équivalence	31.12
MATMUT Immobilier	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG - Intégration globale	31.12
MATMUT Location Véhicules	France	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG - Intégration globale	31.12
MPE	France	100,00%	99,14%	100,00%	99,13%	IG - Intégration globale	31.12
OFI Holding	France			25,76%	25,76%	Sortie de périmètre	31.12
SCI Lancereaux	France	100,00%	100,00%	100,00%	99,99%	IG - Intégration globale	31.12

(a) La mise en équivalence a été choisie pour cette entité car les montants pris en compte d'après les comptes sociaux sont peu significatifs par rapport aux montants représentés par le groupe.

Synthèse	2022	2021
Entités intégrées globalement	10	10
Entités combinées (dont SGAM MATMUT)	8	8
Entités intégrées proportionnellement	-	-
Entités mises en équivalence	3	4
TOTAL	21	22

7 – Pour le bilan actif - Chiffres en milliers d'euros

7.1 – Ecarts d'acquisition

Ecarts d'acquisition positifs	Matmut Vie	Cardif IARD	Inter Mutuelles Assistance	Total
Ecarts d'acquisition nets à l'ouverture de l'exercice	-	59 036	-	59 036
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice	-	-	2	2
Mouvements de périmètre	-	-	-	-
Amortissements de l'exercice	-	-	2	2
Ecarts d'acquisition nets à la clôture	-	59 036	-	59 036

Ecarts d'acquisition négatifs	Matmut Vie	Cardif IARD	Inter Mutuelles Assistance	Total
Ecarts d'acquisition nets à l'ouverture de l'exercice	-	-	-	-
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice	-	-	-	-
Mouvements de périmètre	1	-	-	1
Reprises de l'exercice	1	-	-	1
Ecarts d'acquisition nets à la clôture	-	-	-	-

7.2 – Actifs incorporels

Postes du bilan	Montants bruts						
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de périmètre		Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice (-)	Transferts et autres mouvements	Montant à la clôture de l'exercice
		Entrées de périmètre	Fusion				
Frais d'établissement	2 460	-	-	-	-	-	2 460
Dépôts et marques	1 393	-	-	6	-	-	1 399
Droit au bail	14 910	-	-	-	(138)	-	14 773
Logiciels	32 323	-	-	5 302	-	3 357	40 982
Fonds de commerce	4 161	-	-	-	-	-	4 161
Avances sur logiciels	2 102	-	-	2 580	-	(3 474)	1 208
Autres immobilisations incorporelles	21 110	-	-	22 519	-	-	43 629
Total	78 459	-	-	30 407	(138)	(117)	108 612

Postes du bilan	Amortissements						
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de périmètre		Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant à la clôture de l'exercice
		Entrées de périmètre	Fusion				
Frais d'établissement	2 460	-	-	-	-	-	2 460
Dépôts et marques	33	-	-	2	-	-	35
Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels	21 197	-	-	4 530	-	-	25 727
Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	217	-	-	3 729	-	-	3 946
Total	23 907	-	-	8 261	-	-	32 168

Postes du bilan	Provisions						
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de périmètre		Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant à la clôture de l'exercice
		Entrées de périmètre	Fusion				
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et marques	1 353	-	-	-	-	-	1 353
Droit au bail	12 985	-	-	572	(134)	-	13 423
Logiciels	-	-	-	-	-	-	-
Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-
Avances sur logiciels	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Total	14 338	-	-	572	(134)	-	14 776

Postes du bilan	Montants nets	
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	-	-
Dépôts et marques	7	12
Droit au bail	1 926	1 350
Logiciels	11 126	15 255
Fonds de commerce	4 161	4 161
Avances sur logiciels	2 102	1 208
Autres immobilisations incorporelles	20 893	39 683
Total	40 215	61 668

Aucun coût d'emprunt incorporé dans le coût des actifs incorporels

7.3 – Placements des entreprises d'assurance

7.3.1 – Terrains et constructions

Postes du bilan	Montants bruts						
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de périmètre		Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice (-)	Transferts et autres mouvements	Montant à la clôture de l'exercice
		Entrées de périmètre	Fusion				
Terrains	35 563	-	-	-	(5 932)	-	29 630
Constructions achevées	520 418	-	-	1 216	(55 378)	362	466 617
Constructions en cours	4 074	-	-	1 846	-	(207)	5 713
Parts de SCI non cotées	97 008	-	-	23 733	-	-	120 740
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Total	657 063	-	-	26 794	(61 310)	155	622 701

Postes du bilan	Amortissements						
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de périmètre		Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant à la clôture de l'exercice
		Entrées de périmètre	Fusion				
Constructions achevées	215 583	-	-	17 889	(13 405)	0	220 067
Total	215 583	-	-	17 889	(13 405)	0	220 067

Postes du bilan	Provisions						
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de périmètre		Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant à la clôture de l'exercice
		Entrées de périmètre	Fusion				
Terrains	136	-	-	-	(8)	-	128
Constructions achevées	1 266	-	-	-	(653)	0	613
Constructions en cours	-	-	-	-	-	-	-
Parts de SCI non cotées	17 214	-	-	431	-	(0)	17 645
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Total	18 616	-	-	431	(661)	(0)	18 386

Postes du bilan	Montants nets	
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Terrains	35 427	29 503
Constructions achevées	303 569	245 937
Constructions en cours	4 074	5 713
Parts de SCI non cotées	79 794	103 096
Autres	-	-
Total	422 864	384 249

7.3.2 – Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation

Identification		2022				
Nom	Siège	Part de capital détenu	Fonds propres dern.ex.connu	Résultat dern.ex.connu	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
D' ARVA SA	245, rue du Stade - BP 98732 Chauray, 79027 Niort Cedex 9	11,78%	19 679	1 504	443	2 318
ESFIN SA	2, Place des Vosges - Immeuble Lafayette - La Défense 5 92400 COURBEVOIE	10,87%	50 128	(35)	5 489	5 752
FONCIERE HOSPI GRAND OUEST SAS	29, Quai François Mitterrand 44000 NANTES	10,00%	102 361	1	10 011	12 013
HARMONIE DEVELOPPEMENT SERVICES	62, rue Jeanne d'Arc 75013 PARIS 13	11,60%	46 451	(2 587)	5 328	5 389
ICE OPPORTUNITY	9-11 Rue du docteur Lancereaux 75008 PARIS	32,97%	4 676	79	1 542	1 542
MATMUT INNOVATION SAS	66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN	100,00%	3 578	958	3 880	6 883
OFIVALMO PARTENAIRES	22, Rue Vernier 75017 PARIS	12,00%	19 767	787	1 235	2 372
AV INVEST A	6, rue Yves Toudic, 75010 Paris	59,52%	5 566	5 545	30	3 313
Autres titres de participation					902	1 830

Créances rattachées à des participations

- -

Total **28 860** **41 414**

Identification		2021				
Nom	Siège	Part de capital détenu	Fonds propres dern.ex.connu	Résultat dern.ex.connu	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
D' ARVA SA	245, rue du Stade - BP 98732 Chauray, 79027 Niort Cedex 9	11,67%	18 183	(481)	421	2 123
ESFIN SA	2, Place des Vosges - Immeuble Lafayette - La Défense 5 92400 COURBEVOIE	10,87%	50 163	(955)	5 489	5 440
FONCIERE HOSPI GRAND OUEST SAS	29, Quai François Mitterrand 44000 NANTES	10,00%	102 360	2	10 011	11 873
HARMONIE DEVELOPPEMENT SERVICES	28, rue de Rennes - BP21, 44000 Nantes	11,60%	49 097	245	5 328	5 696
ICE OPPORTUNITY	9-11 Rue du docteur Lancereaux 75008 PARIS	32,97%	4 755	(4 561)	1 568	1 568
MATMUT INNOVATION SAS	66, Rue de Sotteville 76100 ROUEN	100,00%	3 221	600	3 880	7 011
OFIVALMO PARTENAIRES	22, Rue Vernier 75017 PARIS	12,00%	19 837	(44)	1 235	2 386
AV INVEST A	6, rue Yves Toudic, 75010 Paris	59,52%	5 575	5 556	30	3 318
Autres titres de participation					835	1 154

Créances rattachées à des participations

- -

Total **28 797** **40 568**

Les participations comprises dans les tableaux ci-dessus et dépassant le seuil de détention de 20% n'ont pas été intégrées dans la combinaison du fait de leur caractère non significatif.

7.3.3 – Autres placements

Postes du bilan	Montants bruts	
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Actions et titres à revenus variables	35 958	36 609
Parts d'OPCVM (autres que revenus fixes)	816 822	607 520
Parts d'OPCVM à revenus fixes	484 503	634 264
Obligations et titres à revenus fixes	3 303 592	3 570 602
Autres placements	62 213	63 493
Instruments financiers à terme	1 035	-
Total	4 704 123	4 912 488

Postes du bilan	Corrections de valeur					
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variation de périmètre	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Transferts et autres mouvements	Montant à la clôture de l'exercice
Actions et titres à revenus variables	6 420	-	-	(1 111)	0	5 309
Parts d'OPCVM (autres que revenus fixes)	69	-	790	(0)	0	860
Parts d'OPCVM à revenus fixes	-	-	92	-	-	92
Obligations et titres à revenus fixes	7 022	-	8 932	(4 453)	(0)	11 501
Autres placements	1 231	-	41	(1 120)	0	153
Instruments financiers à terme	1 026	-	-	(1 026)	-	(0)
Total	15 769	-	9 856	(7 710)	(0)	17 915

Postes du bilan	Montants nets	
	Montant à l'ouverture de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Actions et titres à revenus variables	29 538	31 300
Parts d'OPCVM (autres que revenus fixes)	816 753	606 660
Parts d'OPCVM à revenus fixes	484 503	634 171
Obligations et titres à revenus fixes	3 296 570	3 559 101
Autres placements	60 982	63 341
Instruments financiers à terme	9	0
Total	4 688 355	4 894 573

7.3.4 – Etat récapitulatif des placements des entreprises d'assurance

	2022			2021		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	622 701	384 249	592 578	657 063	422 864	608 967
Titres de participation	31 422	28 860	41 414	31 334	28 797	40 568
Actions et titres à revenus variables	36 609	31 300	57 169	35 958	29 538	55 085
Parts d'OPCVM (autres que revenus fixes)	607 520	606 660	611 442	816 822	816 753	983 147
Parts d'OPCVM à revenus fixes	634 264	634 171	636 706	484 503	484 503	489 850
Obligations et titres à revenus fixes	3 570 602	3 559 101	2 997 595	3 303 592	3 296 570	3 451 826
Autres placements	63 492	63 339	61 970	62 211	60 980	60 847
Placement des contrats en UC	2	2	2	2	2	2
Instruments financiers à terme	-	0	-	1 035	9	-
Total	5 566 611	5 307 681	4 998 875	5 392 520	5 140 016	5 690 292
Total des placements cotés	4 715 816	4 715 210	4 162 369	4 508 434	4 511 390	4 839 695
Total des placements non cotés	850 795	592 471	836 506	884 085	628 626	850 597
Total	5 566 611	5 307 681	4 998 875	5 392 520	5 140 016	5 690 292
Dont placements d'assurance vie	1 402 308	1 403 958	1 214 379	1 359 101	1 355 599	1 426 069
Dont placements d'assurance non vie	4 164 303	3 903 724	3 784 496	4 033 418	3 784 417	4 264 223
Total	5 566 611	5 307 681	4 998 875	5 392 520	5 140 016	5 690 292

7.3.5 – Etat récapitulatif des placements des autres entreprises

	2022			2021		
	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	82 965	64 736	97 184	82 965	66 924	97 004
Titres de participation	0	0	0	0	0	0
Actions et titres à revenus variables	1 431	1 431	1 431	1 431	1 431	1 431
Parts d'OPCVM (autres que revenus fixes)	50 354	48 755	69 729	41 334	40 775	56 368
Parts d'OPCVM à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Obligations et titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Autres placements	53	53	53	35	35	35
Total	134 804	114 976	168 398	125 766	109 166	154 838
Total des placements cotés	50 354	48 755	69 729	41 334	40 775	56 368
Total des placements non cotés	84 450	66 221	98 668	84 431	68 391	98 470
Total	134 804	114 976	168 398	125 766	109 166	154 838

7.4 – Titres mis en équivalence

Postes du bilan	2021	Variation de capital	Variation de périmètre	Autres	Distributions de dividendes	Quote part de résultat N	2022
Activités d'assurance	22 316	17 679	-	-	-	(5 025)	34 971
CARDIF IARD	22 316	17 679	-	-	-	(5 025)	34 971
Autres activités	115 167	(15 446)	-	(21)	(1 545)	6 128	104 283
IMA	65 678	33 773	-	(68)	-	3 200	102 583
MATMUT Développement	1 893	-	-	-	-	(194)	1 699
OFI Holding	47 596	(49 219)	-	47	(1 545)	3 122	1
Total	137 483	2 233	-	(21)	(1 545)	1 103	139 253

7.5 – Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

Postes du bilan	2022		2021		
	Activités non-vie Montant net	Activités vie Montant net	Activités non-vie Montant net	Activités vie Montant net	
Parts des réassureurs (sinistres)		357 718	3 597	253 257	2 919
Total		357 718	3 597	253 257	2 919

7.6 – Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance

Postes du bilan	2022						2021
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Part - 1 an	Part + 1 an	Part + 5 ans	Montant net
Opérations d'assurance	96 214	-	96 214	95 298	916	-	101 200
Primes restant à émettre	(7 225)	-	(7 225)	(7 225)	-	-	(5 481)
Créances sur les sociétaires	97 921	-	97 921	97 921	-	-	100 890
Créances de coassurance et acceptations	4 606	-	4 606	3 690	916	-	4 877
Autres tiers	913	-	913	913	-	-	913
Opérations de réassurance	81 560	-	81 560	81 560	-	-	27 008
Créances de réassurance	81 560	-	81 560	81 560	-	-	27 008
Total	177 775	-	177 775	176 858	916	-	128 207

7.7 – Créances sur les entreprises du secteur bancaire

Postes du bilan	2022						2021
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Part - 1 an	Part + 1 an	Part + 5 ans	Montant net
Entreprises d'assurance	85 419	-	85 419	85 419	-	-	135 254
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	85 419	-	85 419	85 419	-	-	135 254
Autres entreprises	18 876	-	18 876	18 876	-	-	17 509
Avoirs en banque des autres entreprises	18 876	-	18 876	18 876	-	-	17 509
Total	104 294	-	104 294	104 294	-	-	152 762

7.8 – Autres créances

Postes du bilan	2022						2021
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Part - 1 an	Part + 1 an	Part + 5 ans	Montant net
Entreprises d'assurance	309 282	6 354	302 928	212 895	88 957	1 077	255 627
Personnel	114	-	114	114	-	-	43
État, Organismes sociaux (dont impôts différés, cf détail au § 7.9)	122 708	-	122 708	120 504	2 203	-	78 946
Débiteurs divers	186 461	6 354	180 107	92 277	86 753	1 077	176 637
Autres entreprises	59 644	468	59 176	49 004	10 172	-	64 671
Personnel	4	-	4	4	-	-	7
État, Organismes sociaux (dont impôts différés, cf détail au § 7.9)	8 974	-	8 974	8 974	-	-	4 972
Débiteurs divers	50 666	468	50 199	40 026	10 172	-	59 692
Total	368 926	6 822	362 104	261 898	99 129	1 077	320 298

7.9 – Impôts différés (compris dans les "autres créances" et détaillés sur la ligne "Etat, organismes sociaux")

	2022	2021
Différences temporaires	73 500	71 171
Ecart de valeur liquidative sur OPCVM	4 570	35 440
Provisions pour dépréciation à caractère durable	913	627
Participation	147	1 105
Provisions techniques réintégrées	49 429	34 320
Reports fiscaux déficitaires	23 231	210
Activation des frais de développement	(10 250)	(5 397)
Autres différences temporaires	5 460	4 866
TOTAL	73 500	71 171

7.10 – Autres actifs

Postes du bilan	2022			2021
	Montant brut	Amortissements provisions	Montant net	Montant net
Actifs corporels d'exploitation	195 587	129 809	65 778	65 108
- Activités non vie	170 973	114 992	55 980	54 455
- Activités vie	511	178	333	332
- Autres activités	24 103	14 639	9 464	10 322
Autres actifs	33 352	5 435	27 916	10 785
- Autres activités	33 352	5 435	27 916	10 785
Total	228 939	135 245	93 694	75 893

Aucun coût d'emprunt incorporé dans le coût des stocks des autres actifs

7.11 – Comptes de régularisation actif

Postes du bilan	2022	2021
Frais d'acquisition reportés	15 049	15 742
- Activités non vie	15 049	15 742
- Activités vie	-	-
Autres	30 113	27 410
- Intérêts et loyers acquis	29 825	26 706
- Charges constatées d'avance	162	226
- Evaluations techniques de réassurance	-	-
- Autres comptes de régularisation	126	479
Total	45 162	43 152

8 - POUR LE BILAN PASSIF - Chiffres en milliers d'euros

8.1 – Tableau de variation des capitaux propres

		Fonds d'établissement	Réserves combinées	Résultat combiné	Autres	Dividendes versés	Total
Situation à la clôture	2021	211 060	1 630 473	88 093	3 037	-	1 932 663
Variation de périmètre		-	678	-	-		678
Affectation du résultat N-1			88 093	(88 093)		(0)	(0)
Résultat de l'exercice				46 884			46 884
Écarts de réévaluation			-		(16)		(16)
Fonds de dotation avec droit de reprise					-		-
Variations de capital			(676)				(676)
Autres		-	(21)	-	-		(21)
Situation à la clôture	2022	211 060	1 718 546	46 884	3 021	(0)	1 979 511

8.2 – Intérêts minoritaires

	Intérêts minoritaires
Situation à la clôture 31/12/2021	32 099
Mouvements de périmètre	(29)
Autres mouvements	-
Affectation de résultat	-
Dividendes (-)	(1 608)
Résultat de l'exercice	(572)
Situation à la clôture 31/12/2022	29 890

8.3 – Contribution des entreprises combinées dans le résultat et les capitaux propres

	2022		2021	
	Résultat net	Capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres
Entreprises combinées	27 913	1 818 919	63 314	1 754 917
MATMUT	9 885	1 194 611	37 615	1 148 749
MATMUT Mutualité	5 889	81 752	7 083	75 825
MUTUELLE OCIANE MATMUT	9 354	405 921	15 781	396 568
AMF SAM	1 995	38 445	851	36 375
MUTLOG	565	41 731	1 249	41 166
MUTLOG GARANTIES	103	47 482	436	47 379
SGAM MATMUT	5	(8)	5	(13)
MATMUT Mutualité Livre III	117	8 986	294	8 869
Entreprises mises en équivalence	1 101	10 007	8 738	32 519
Entrep. intégrées proportionnellement				
Entreprises intégrées globalement	17 870	150 585	16 040	145 227
Total	46 884	1 979 511	88 093	1 932 663

8.4 – Passifs subordonnés

Postes du bilan	2022				2021
	Montant net	Part - 1 an	Part + 1 an	Part + 5 ans	Montant net
Nature d'entreprise débitrice					
SOLIMUT (Titres subordonnés à durée indéterminée)	20 000	-	-	20 000	20 000
Total	20 000	-	-	20 000	20 000

8.5 – Provisions techniques

8.5.1 – Provisions techniques assurance non-vie

Postes du bilan	2022	2021
Provisions pour cotisations non acquises	116 451	118 812
Provisions pour sinistres à payer	2 651 297	2 390 644
Provisions pour égalisation	5 054	5 392
Provisions mathématiques de rentes	347 603	363 787
Provisions pour risques en cours	13 595	2 642
Provisions pour participations aux bénéfiques & ristournes	257	526
Autres provisions techniques	61	91
Total	3 134 317	2 881 895

8.5.2 – Provisions techniques assurance vie

Postes du bilan	2022	2021
Provisions pour sinistres à payer	13 291	11 750
Provisions pour égalisation	517	585
Provisions mathématiques	1 162 298	1 135 308
Provisions pour participations aux bénéfices	102 941	89 814
Autres provisions techniques	2	2
Total	1 279 048	1 237 458

8.6 – Liquidation des provisions de sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs (hors assurances vie)

Postes du bilan	2022	2021
Provisions pour sinistres à l'ouverture de l'exercice	2 248 462	2 254 857
Prestations payées au cours de l'exercice sur exercices antérieurs	563 043	558 083
Provisions pour sinistres sur exercices antérieurs à la clôture de l'exercice	1 705 203	1 671 067
Boni / Mali sur exercices antérieurs	(19 785)	25 707

8.7 – Provisions pour risques et charges

	2022	2021
Provisions pour risques	3 715	1 978
Provisions pour litiges	3 595	1 978
Provisions pour amendes et pénalités	120	-
Provisions pour pertes de change	-	-
Provisions pour moins-values sur titres gérés	-	-
Prov. Perte de cautionnement à l'étranger	-	-
Provisions pour créances douteuses	-	-
Provisions pour charges	17 007	18 512
Provisions pour imposition différée	10	-
Provisions pour impôts	-	-
Provisions pour restructuration	-	-
Provisions pour pensions	-	-
Prov. avances de comm. des réassureurs	-	-
Provisions pour charges à répartir	-	-
Autres provisions pour charges	5 925	6 109
Provisions pour congés anniversaires	10 792	12 126
Fonds dédiés	279	277
Total	20 722	20 490

8.8 – Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance

Postes du bilan	2022				2021
	Montant net	Part - 1 an	Part + 1 an	Part + 5 ans	Montant net
Opérations d'assurance	12 539	12 539	-	-	18 968
Comptes sociétaires	12 539	12 539	-	-	18 968
Opérations de réassurance	32 640	32 640	-	-	11 268
Dettes pour dépôts espèces	29 168	29 168	-	-	6 183
Autres dettes	3 472	3 472	-	-	5 085
Total	45 179	45 179	-	-	30 236

8.9 – Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

Postes du bilan	2022				2021
	Montant net	Part - 1 an	Part + 1 an	Part + 5 ans	Montant net
Entreprises d'assurance	41 736	41 736	-	-	32 458
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes bancaires créditeurs	41 736	41 736	-	-	32 458
Autres entreprises	377	377	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes bancaires créditeurs	377	377	-	-	-
Total	42 113	42 113	-	-	32 458

8.10 – Autres dettes

Postes du bilan	2022				2021
	Montant net	Part - 1 an	Part + 1 an	Part + 5 ans	Montant net
Entreprises d'assurance	216 669	215 558	1 110	0	218 675
Dépôts et cautionnements	4 068	2 958	1 110	-	4 029
Autres emprunts	1 327	1 327	-	-	622
Personnel	64 370	64 370	-	-	69 270
État, Organismes sociaux	82 335	82 335	-	-	84 370
Autres dettes	64 569	64 569	-	0	60 384
Autres entreprises	16 507	16 486	20	-	14 197
Dépôts et cautionnements	20	-	20	-	22
Dettes fournisseurs	6 297	6 297	-	-	2 312
Personnel	2 141	2 141	-	-	2 137
Etat, Organismes sociaux	7 806	7 806	-	-	9 306
Autres dettes	241	241	0	-	421
Total	233 175	232 044	1 131	0	232 872

8.11 – Rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat et la charge d'impôt théorique

	2022	2021
Résultat net de l'exercice (comptes combinés)	46 884	88 093
IS (comptes combinés)	846	33 703
Résultat des minoritaires sur intégration globale	(572)	2 572
Annulation des résultats des entreprises mises en équivalence	(1 101)	(8 738)
Résultat taxable théorique	46 056	115 630
Charge d'impôt théorique	11 896	32 848
Charge d'IS comptes combinés	846	33 703
<i>Dont impôts exigibles</i>	3 164	71 357
<i>Dont impôts différés</i>	(2 319)	(37 654)
Ecart d'impôt à expliquer	(11 051)	856
<i>Analyse de l'écart :</i>		
Impact des charges définitivement non déductibles	(8 956)	3 675
Impact des variations de taux	3	2 872
Réduction d'impôt au titre des dons	(2 269)	(2 207)
Impact net de l'intégration fiscale (y compris imputation du report déficitaire)	357	(583)
Déficits imputés sur résultats de l'exercice	0	(88)
Impact du transfert du résultat des SCI transparentes	(2 058)	(2 816)
Autres	1 872	3
Total des écarts expliqués	(11 051)	856
Écarts non expliqués	(0)	(0)

8.12 – Comptes de régularisation passif

Postes du bilan	2022	2021
Produits constatés d'avance (Autres activités)	42 881	42 134
- Contrat de promotion immobilière Matmut Immobilier	42 759	42 094
- Autres	122	41
Autres comptes de régularisation (Activités assurance)	121	99
Total	43 003	42 233

8.13 – Tableau des engagements reçus et donnés

Postes du bilan	2022		2021	
	Assurances	Autres activités	Assurances	Autres activités
Engagements reçus	102 702	115	82 000	115
Engagements donnés	(174 494)	(882)	(168 539)	(948)
- Avals, cautions et garanties de crédit	(5 385)	-	(7 718)	-
- Titres et actifs acquis avec eng de revente	-	-	-	-
- Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	(153 094)	(882)	(141 654)	(948)
- Autres engagements donnés	(16 015)	-	(19 166)	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	119 847	-	134 546	-
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-	-
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-	-	-
Total	48 055	(767)	48 008	(833)
TOTAL		47 288		47 175

9 - POUR LE COMPTE DE RESULTAT - Chiffres en milliers d'euros

9.1 – Produits financiers nets de charges

	2022		2021	
	Non-vie	Vie	Non-vie	Vie
Revenus des placements	92 531	24 285	103 996	23 260
Autres produits des placements	16 721	8 043	11 445	3 168
Produits provenant de la réalisation des placements	130 255	10 922	42 118	8 543
Ajustement ACAV (plus-values)	-	-	-	0
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(18 395)	(3 096)	(17 027)	(2 462)
Autres charges des placements	(28 432)	(2 313)	(26 539)	(1 594)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(14 966)	(2 613)	(3 363)	(1 105)
Ajustement ACAV (moins-values)	-	(0)	-	-
TOTAL	177 714	35 229	110 630	29 810
TOTAL Assurances	212 943		140 440	
Autres activités	702		1 792	
TOTAL	213 644		142 231	

9.2 – Autres produits d'exploitation

	2022			2021
	Non-vie	Vie	Autres activités	Toutes activités
Autres produits techniques	53 131	1 301	-	49 225
Variation de stock de travaux en-cours MATMUT Immobilier			17 538	2 849
Produits divers MATMUT Location Véhicules			137	136
Produits divers MATMUT Mutualité Livre III			1 547	1 701
TOTAL	53 131	1 301	19 222	53 911
			73 653	

9.3 – Résultat exceptionnel

	2022	2021
Produits exceptionnels	2 856	5 764
Produits de cession d'actif (autres activités)	1 199	1 753
Produits de cession d'actif (Entreprises d'assurance)	-	3
Litiges salariés - Reprise provision	1 032	1 787
Produits exceptionnels fiscaux	58	1 688
Autres	567	532
Charges exceptionnelles	3 822	2 641
VNC (autres activités)	326	538
Litiges salariés	2 911	1 032
Contrôle fiscal et autres charges fiscales	410	608
Autres	175	463
Résultat exceptionnel	(966)	3 123

9.4 – Autres produits nets de l'activité d'assurance

	2022	2021
Produits non techniques	2 893	2 648
Résultat net sur cessions d'actifs	(632)	(985)
Charges non techniques	(5 227)	(5 017)
Autres produits nets	(2 966)	(3 353)

10 – AUTRES INFORMATIONS - Chiffres en milliers d'euros

10.1 – Charges de personnel

	2022	2021
Salaires	283 664	281 240
Charges sociales	126 120	123 805
Autres charges sociales	58 667	57 623
TOTAL	468 451	462 667

10.2 – Effectif

	2022	2021
Direction	29	31
Cadres	2 739	2 572
Employés	3 807	3 951
TOTAL	6 574	6 554

10.3 – Informations sectorielles

10.3.1 – Comptes techniques

10.3.1.1 – Compte technique de l'assurance non-vie

	2022			2021
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	2 370 940	67 496	2 303 444	2 206 677
Primes	2 368 578	67 480	2 301 098	2 203 294
Variation des primes non acquises	2 362	17	2 345	3 383
Part du compte technique dans les produits nets de placement	137 744	-	137 744	61 618
Autres produits techniques	53 131	(353)	53 484	49 504
Charges des sinistres	(2 213 058)	(181 418)	(2 031 640)	(1 761 445)
Prestations et frais payés	(1 952 404)	(78 182)	(1 874 222)	(1 738 620)
Charges des provisions pour sinistres	(260 653)	(103 235)	(157 418)	(22 825)
Charges des autres provisions techniques	5 266	(1 242)	6 509	(23 108)
Participation aux résultats	(5)	-	(5)	-
Frais d'acquisition et d'administration	(416 722)	(4 677)	(412 045)	(407 734)
Frais d'acquisition	(301 433)	-	(301 433)	(297 766)
Frais d'administration	(115 289)	-	(115 289)	(112 570)
Commissions reçues des réassureurs	-	(4 677)	4 677	2 602
Autres charges techniques	(37 976)	-	(37 976)	(37 110)
Variation de la provision pour égalisation	338	-	338	803
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	(100 342)	(120 194)	19 853	89 204
Participation des salariés	(16 884)	-	(16 884)	(24 432)
Produits nets des placements hors part du compte technique	39 970	-	39 970	49 012
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION avant dotations aux amrts. et dépr. des écarts d'acquisition	(77 256)	(120 194)	42 938	113 784

10.3.1.2 – Compte technique de l'assurance vie

	2022		2021	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	108 258	8 398	99 859	121 083
Part du compte technique dans les produits nets de placement	32 701	-	32 701	26 807
Ajustement ACAV (plus value)	-	-	-	0
Autres produits techniques	1 301	-	1 301	1 205
Charges des sinistres	(79 156)	(3 562)	(75 594)	(72 266)
Prestations et frais payés	(77 642)	(2 922)	(74 720)	(69 595)
Charges des provisions pour sinistres	(1 514)	(640)	(874)	(2 671)
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	(11 461)	(37)	(11 423)	(37 380)
Provisions d'assurance vie	(11 529)	(37)	(11 491)	(37 382)
Provisions en UC	0	-	0	(0)
Autres provisions techniques	68	-	68	3
Participation aux résultats	(28 699)	(96)	(28 603)	(22 533)
Frais d'acquisition et d'administration	(12 940)	(2 782)	(10 158)	(9 193)
Frais d'acquisition	(10 482)	-	(10 482)	(8 627)
Frais d'administration	(2 458)	-	(2 458)	(2 594)
Commissions reçues des réassureurs	-	(2 782)	2 782	2 027
Ajustement ACAV (moins value)	(0)	-	(0)	-
Autres charges techniques	(2 780)	-	(2 780)	(2 748)
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	7 225	1 921	5 304	4 975
Participation des salariés	(45)	-	(45)	(65)
Produits nets des placements hors part du compte technique	2 528	-	2 528	3 002
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION avant dotations aux amrts. et dépr. des écarts d'acquisition	9 708	1 921	7 787	7 913

10.3.2 – Ventilation des primes émises par zone géographique

	2022		2021
	Non-vie	Vie	
FRANCE	2 368 578	108 258	2 401 006
Union européenne			
AUTRES			
TOTAL	2 368 578	108 258	2 401 006

10.3.3 – Ventilation des primes émises et des provisions techniques brutes globales par catégorie

	2022		2021	
	Primes émises	Provisions techniques brutes	Primes émises	Provisions techniques brutes
Activités non-vie				
Dommages corporels individuels	402 565	133 991	383 693	131 654
Dommages corporels collectifs	130 356	20 060	121 306	17 937
Automobile	1 034 350	1 865 964	1 001 191	1 765 246
Dommages aux biens des particuliers	412 087	446 620	390 250	378 880
Dommages aux biens professionnels	41 965	71 690	40 271	75 332
Catastrophes naturelles	46 840	371 273	44 621	291 826
Responsabilité civile générale	10 681	111 307	11 626	114 905
Protection juridique	133 271	78 226	130 932	78 777
Assistance	143 876	20 788	136 464	16 727
Pertes pécuniaires	8 060	7 541	7 696	4 157
Transports	3 642	3 796	3 713	3 394
Construction	-	61	-	91
Crédits et cautions	-	-	-	-
Acceptations	886	3 001	803	2 969
TOTAL Non-Vie	2 368 578	3 134 317	2 272 566	2 881 895
Activités vie				
Contrats collectifs en cas de décès	2 021	1 999	2 276	1 945
Autres contrats individuels	104 522	1 260 393	124 462	1 218 583
Capitalisation	-	-	-	0
Acceptations	1 715	16 656	1 702	16 930
Contrats en unités de comptes	-	2	-	2
TOTAL Vie	108 258	1 279 048	128 441	1 237 458
TOTAL	2 476 836	4 413 366	2 401 006	4 119 353

10.4 – Réserve de capitalisation incluse dans les réserves combinées

	2022	2021
MATMUT Vie	334	334
Mutlog		
TOTAL	334	334

10.5 – Honoraires de Commissariat aux comptes

	2022	2021
Certification des comptes :	915	878
Burette	455	439
Mazars	359	339
Primaudit	76	76
Y Audit	11	11
Grant Thornton	14	13
Missions complémentaires :	70	111
Burette	8	7
Mazars	62	104
Total en charge de l'exercice	985	990

10.6 – Compte d'exploitation des autres activités

	2022	2021
Chiffre d'affaires	12 193	11 882
Autres produits d'exploitation	19 188	4 632
Achats consommés	(21 348)	(6 967)
Charges de personnel (y compris participation des salariés)	(6 585)	(6 819)
Autres charges d'exploitation	(68)	(70)
Impôts et taxes	(979)	(966)
Dotations aux amortissements et provisions nettes (hors écarts d'acquisition)	(3 842)	(9 321)
Résultat d'exploitation (hors amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition)	(1 440)	(7 628)
Charges et produits financiers	702	1 792
Total	(738)	(5 837)



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31.12.2022

mazars

Mazars - Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

BURETTE

SEC Burette - Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 9, rue Malatiré 76012 Rouen
Capital de 962 504 euros - RCS Rouen B 710 501 149

SGAM MATMUT

Société de groupe d'assurance mutuelle régie par le code des assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville, 76100 Rouen

RCS Rouen 513 866 723

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux affiliés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société du groupe d'assurance mutuelle MATMUT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société du groupe d'assurance mutuelle MATMUT par l'assemblée générale du 24 octobre 2008 pour le cabinet Mazars et pour le cabinet SEC BURETTE.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Mazars et le cabinet SEC BURETTE étaient dans la 15^{ème} année de leur mission sans interruption dont 3 années depuis que la SGAM MATMUT est devenue Entité d'Intérêt Publique (EIP).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons

avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes,

Mazars

Courbevoie, le 11 mai 2023

SEC Burette

Rouen, le 11 mai 2023

Pierre De Latude

Alain Burette



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31.12.2022

mazars

Mazars - Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux
comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

BUYETTE

SEC Burette - Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes
Siège social : 9, rue Malatiré 76012 Rouen
Capital de 962 504 euros - RCS Rouen B 710 501 149

SGAM MATMUT

Société de groupe d'assurance mutuelle régie par le code des assurances
Siège social : 66 rue de Sotteville, 76100 Rouen
RCS Rouen 513 866 723

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés

Aux affiliés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la société de groupe d'assurance mutuelle MATMUT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard du référentiel comptable français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Évaluation des provisions pour sinistres non connus et tardifs non-vie

Risque identifié

Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant de 2 651 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion).

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note 3.15 « Provisions techniques » de l'annexe aux comptes combinés.

Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées. Nous avons :

- Pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination des provisions et testé leur efficacité,
- Apprécié la pertinence des méthodes de calcul utilisées pour l'estimation des provisions,
- Apprécié le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions (nombre de diagonales, nombre d'années de stabilisation),
- Apprécié la fiabilité des états produits par le groupe, retraçant les données historiques,

- Rapproché les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,
- Analysé le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles de sinistre (boni/mali du dénouement),
- Sur certains segments recalculé les provisions techniques sur la base d'échantillons,
- Vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Évaluation des provisions techniques vie

Risque identifié

Les provisions techniques Vie, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant de 1 279 millions d'euros, représentant un des postes les plus importants du passif.

Le groupe MATMUT évalue ses provisions techniques vie selon les modalités décrites dans la note 3.15 « Provisions techniques » de l'annexe aux comptes combinés.

L'évaluation de ces provisions est soumise au respect des dispositions prévues par le code des assurances, des dispositions prévues par les contrats, ainsi qu'au respect des dispositions prises par l'organe de gouvernance. Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir et des modèles de calcul à utiliser.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques vie, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées. Nous avons :

- Pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des provisions techniques vie,
- Apprécie le respect des dispositions prévues par le code des assurances,
- Apprécie le respect des dispositions prévues aux contrats,
- Apprécie le respect des dispositions prises par l'organe de gouvernance,
- Apprécie la pertinence des hypothèses retenues,
- Apprécie la pertinence des modèles de calcul retenue,
- Vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Évaluation des placements

Risque identifié

Le groupe MATMUT évalue ses placements et détermine des provisions pour dépréciation des placements financiers selon les modalités relatées dans la note 3.6 « Méthode générale pour la détermination de la provision pour dépréciation à caractère durable » de l'annexe aux comptes combinés.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit compte-tenu du caractère significatif des postes concernés.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance des contrôles clés relatifs à la gestion des placements.

Nous nous sommes assurés de l'évaluation des placements financiers en testant les valorisations retenues et leur caractère raisonnable.

Nous avons apprécié le caractère approprié des tests de dépréciation mis en œuvre et les dépréciations éventuelles qui en résultent.

Nous nous sommes assurés de la réalité et de l'exhaustivité des placements et du résultat financier en :

- Obtenant une confirmation écrite des établissements bancaires,
- Cadrant les portefeuilles financiers avec les relevés des dépositaires de banque.

Nous nous sommes assurés de l'évaluation faite sur les placements financiers en testant les valorisations avec les relevés des dépositaires et des gestionnaires. Nous avons contrôlé la correcte dépréciation des titres le cas échéant.

Nous avons vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans la note mentionnée ci-dessus.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Nous attestons que la déclaration combinée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes combinés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société du groupe d'assurance mutuelle MATMUT par l'assemblée générale du 24 octobre 2008 pour le cabinet MAZARS et pour le cabinet SEC BURETTE.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Mazars et le cabinet SEC BURETTE étaient dans la 15^{ème} année de leur mission sans interruption dont 3 années depuis que la SGAM MATMUT est devenue Entité d'Intérêt Publique (EIP).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupe ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ils identifient et évaluent les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissent et mettent en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillent des éléments qu'ils estiment suffisants et appropriés pour fonder leur opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ils prennent connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ils apprécient le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ils apprécient le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de leur rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'ils concluent à l'existence d'une incertitude significative, ils attirent l'attention des lecteurs de leur rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, ils formulent une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ils apprécient la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluent si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne

que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes combinés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Courbevoie, le 11 mai 2023

SEC Burette

Rouen, le 11 mai 2023

Pierre de Latude

Alain Burette



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31.12.2022

mazars

Mazars - Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

BURETTE

SEC Burette - Société à responsabilité limitée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Siège social : 9, rue Malatiré 76012 Rouen
Capital de 962 504 euros - RCS Rouen B 710 501 149

SGAM MATMUT

Société de groupe d'assurance mutuelle régie par le code des assurances

Siège social : 66 rue de Sotteville, 76100 Rouen

RCS Rouen 513 866 723

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Aux affiliés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société de groupe d'assurance mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées visées à l'article R.322-57 du code des assurances.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.322-57-IV du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

- **Convention : Contrat de licence de marque**

Date du Conseil d'Administration : 13 octobre 2022

Avec la société Matmut

Membres du conseil d'administration concernés :

- Christophe BOURRET
- Nicolas GOMART
- Sandra CORCOS,
- Valérie FOURNEYRON

- Geneviève LEGUILLON
- Elvire LOUBIERE
- Véronique NICOLAS
- Pascale VION,
- Bruno BEZARD
- Gérard BOURRET
- Etienne CANIARD
- Daniel HAVIS

Nature : Contrats de licence de marques.

Modalités : Matmut concède à titre gracieux, pour une durée indéterminée, la licence non exclusive des marques suivantes :

- la marque figurative française MATMUT enregistrée le 14 octobre 2022 auprès de l'INPI sous le numéro 4872359 en classes 9, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 44 et 45 ;
- la marque semi-figurative française MATMUT enregistrée le 2 décembre 2022 auprès de l'INPI sous le numéro 4875757 en classes 9, 16, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 44 et 45 ;
- la marque semi-figurative communautaire MATMUT déposée le 6 décembre 2022 auprès de l'EU IPO sous le numéro 018805733 - classes identiques ;
- la marque figurative communautaire MATMUT déposée le 14 octobre 2022 auprès de l'EU IPO sous le numéro 018776056 - classes identiques.

Les Commissaires aux comptes,

Mazars

Courbevoie, le 11 mai 2023

SEC Burette

Rouen, le 11 mai 2023

Pierre de Latude

Alain Burette

DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS AUX FONDS PROPRES 2022 PAR SOCIÉTÉ
CHIFFRES EXPRIMÉS EN MILLIONS D'EUROS

Sociétés consolidées	Contribution aux réserves	Contribution aux résultats	Total de la contribution aux Capitaux Propres
MATMUT	1 185	6	1 191
MUTUELLE OCIANE MATMUT	397	9	406
MATMUT MUTUALITE	76	6	82
MATMUT VIE	62	6	68
MUTLOG GARANTIES	47	0	47
MUTLOG	41	1	42
AMF SAM	36	2	38
MATMUT PJ	35	7	41
IME	25	-	24
MATMUT MUTUALITE LIVRE 3	9	0	9
MATMUT & CO	4	2	6
AUTRES	15	9	25
TOTAL	1 933	47	1 980

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

En application des dispositions du Code de commerce (articles L. 441-14 et D. 441-6), nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et des clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Les montants déclarés sont TTC.

En application de la circulaire de la Fédération de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessous, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	Article D.441 - I.1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.						Article D.441 - I.2° : Factures <i>émises</i> non réglée à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées		X						X					
Montant total TTC des factures concernées	80 153	31 182	-	-	-	31 182							
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	6,99%	2,72%	0,00%	0,00%	0,00%	2,72%	X						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)	X												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels						

Le document que vous avez entre les mains est écoresponsable.

Son imprimeur, IROPA, est français et s'inscrit dans la norme ISO 26000 en faveur de la responsabilité sociétale et du respect de l'environnement. Quatre labels et certifications saluent l'engagement d'IROPA pour la limitation des impacts environnementaux et la gestion durable des forêts.

Son encre est 100 % végétale. Sa couverture et son papier, Cocoon Silk, sont recyclés à 100 %. Il est certifié Cradle to Cradle® ou « du berceau au berceau ». Autrement dit, le matériau reste de qualité tout au long de ses cycles de vie. Cette norme internationale est la plus avancée en la matière.

